Troisième séance, jeudi 9 septembre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation des personnes élues en cours de session. - Projet de loi Nº 195 sur les allocations de maternité (LAMat); deuxième lecture et vote final. - Projet de décret Nº 188 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment du Service des autoroutes, à Givisiez; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. - Résolution Pierre Mauron/Jean-Pierre Siggen au nom de tous les chefs de groupes (fermeture du site de production Cardinal); prise en considération. - Projet de décret Nº 192 relatif à l'acquisition de l'immeuble Pérolles 25, à Fribourg; première et deuxième lectures, vote final. - Motion M1062.08 Roger Schuwey (levée de l'interdiction de cueillir des champignons); prise en considération. - Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bruno Boschung, Moritz Boschung-Vonlanthen, Jean Bourgknecht, Jean-Pierre Dorand, Gaëtan Emonet, Daniel de Roche, Nadine Savary, Erika Schnyder, Albert Studer, Olivier Suter et Laurent Thévoz.

Sans justification: Pierre-Alain Clément.

M^{me} Isabelle Chassot et M. Claude Lässer conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je vous informe que la résolution déposée hier concernant Cardinal sera traitée dans la deuxième partie de la matinée, soit après la pause. Aucune autre modification n'est apportée au programme de ce jour.

A l'occasion de la campagne prévue pour la Journée mondiale des premiers secours qui se déroulera le 11 septembre, la Société fribourgeoise des samaritains fera une démonstration sur les gestes qui sauvent. Celle-ci se déroulera durant la pause dans la salle de séance du deuxième étage. Vous êtes toutes et tous cordialement invités à y participer.

Assermentation

Assermentation de M. et M^{mes} *Ursula Eggelhöfer-Bruegger, Annelise Moser* et *Jean-Marc Wichser*, élus par le Grand Conseil à diverses fonctions judiciaires lors de la session de septembre 2010.

La cérémonie d'assermentation a lieu selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez, Mesdames et Monsieur, d'être assermentés. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous adresse mes plus vives félicitations et vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Projet de loi Nº 195 sur les allocations de maternité (LAMat)¹

Rapporteur: Eric Menoud (*PDC/CVP,GR*). Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Deuxième lecture

ART. 1

Confirmation de la première lecture.

Art. 2 à 5

Confirmation de la première lecture.

Art. 6 à 10

- Confirmation de la première lecture.

Art. 11 à 16

Confirmation de la première lecture.

Art. 17 à 24

Confirmation de la première lecture.

Art. 25 et 26

Le Rapporteur. – Confirmation de la première lecture.

La Commissaire. J'aimerais apporter une précision à l'article 25 puisqu'il y a eu un amendement hier qui a été rejeté. Je souhaiterais donner quelques informa-

 $^{^{\}rm I}$ Entrée en matière et première lecture le 8 septembre 2010, BGC pp. 1097ss

tions sur la pratique de la Caisse cantonale de compensation dans tous les domaines où il y a des questions de restitution. La demande de remboursement fait dans tous les cas l'objet d'une décision. S'il y a une opposition de la personne, on examine si les deux éléments sont remplis, si la personne était de bonne foi, puis sa situation financière. Pour la situation financière, si la personne est en-dessous des normes de l'office des poursuites, nous entrons en matière, mais il faut bien répondre aux deux exigences. Les cas sont extrêmement rares. Sur l'ensemble des différentes allocations traitées par la Caisse cantonale, on a un ou deux cas par année. C'est une situation très rare.

Confirmation de la première lecture.

Art. 27

Confirmation de la première lecture.

Art. 28 et 29

Le Rapporteur. Il y a deux amendements concernant l'article 29. Le premier amendement de la part de M^{me} Gabrielle Bourguet au nom du groupe démocrate-chrétien vous propose que la présente loi entre en vigueur le 1^{er} mars 2011. Le deuxième amendement de la part de M^{me} Valérie Piller propose que la date d'entrée en vigueur de la présente loi soit fixée au 1^{er} juillet 2011. La commission n'a pas formellement discuté cette question. A titre personnel, je souhaite qu'elle entre en vigueur le plus vite possible, à savoir le 1^{er} mars 2011. Ceci est un avis personnel.

La Commissaire. Hier, j'ai annoncé, lors du débat de première lecture, qu'au vu de la décision qui devait être prise sur l'aspect encore incertain du financement, le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre du budget 2011, de ne pas intégrer les montants et de prévoir une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Nous avons dû trouver plus de 200 millions de francs pour équilibrer ce budget. Au moment où nous avons bouclé le budget, si nous avions dû prévoir 2 millions ou 4 millions pour assumer le 100% des allocations maternité, c'était au détriment d'autres prestations. Le Conseil d'Etat a préféré, devant cette incertitude, boucler le budget sans introduire cette allocation maternité.

Après les discussions d'hier, je propose aujourd'hui au Grand Conseil de laisser l'article 29 en tant que tel et de laisser au Conseil d'Etat la possibilité de fixer la date d'entrée en vigueur de la présente loi. Je m'engage au nom du Conseil d'Etat à examiner la possibilité d'une entrée en vigueur déjà en 2011. Cependant, nous avons besoin de la marge de manœuvre pour calculer les montants que nous pourrons introduire, pour nous demander comment nous pourrons le faire et comment nous pourrons financer ces montants supérieurs. Si c'est les 100%, le montant se monte à 5 millions. Si vous fixez une date d'entrée en vigueur au 1er mars, c'est 3,75 millions. Le 1er juillet, c'est 2,5 millions. Ce ne sont pas des montants anodins. Le Grand Conseil a aussi une responsabilité par rapport au budget. Le budget doit être équilibré. Je vous demande de laisser au Conseil d'Etat la possibilité d'apprécier les choses. Nous trouverons certainement une solution pour

l'entrée en vigueur entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre. J'aimerais souligner le fait que pour le 1^{er} mars, c'est techniquement impossible. Nous devons faire développer une application informatique, mettre en place le système. Avant le 1^{er} juillet, il n'y a aucune possibilité techniquement.

Piller Valérie (*PS/SP, BR*). Au vu de l'article 29 alinéa 1, comme l'a indiqué le rapporteur, j'ai déposé un amendement pour que l'entrée en vigueur de la présente loi soit fixée au 1^{er} juillet 2011. Au vu des maigres explications données hier par le Conseil d'Etat et après avoir attendu déjà trois ans pour voir naître ce projet de loi, il semble judicieux et important de fixer son entrée en vigueur le plus rapidement possible, raison pour laquelle je vous propose la date du 1^{er} juillet 2011. Je vous remercie de bien vouloir accepter cet amendement en pensant aux futures mamans.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Suite aux propos entendus hier au sujet d'un éventuel report de l'entrée en vigueur de cette loi, le groupe démocratechrétien souhaite que nous fixions la date d'entrée en vigueur dans le projet de loi et que nous la fixions le plus tôt possible. La Constitution fixait cette entrée en vigueur au 1er janvier 2008. Pourquoi le 1er mars? Notre premier objectif était de proposer le 1er janvier. Nous nous sommes fait quelques réflexions liées au délai référendaire. Afin d'éviter des incertitudes à ce propos, nous avons choisi le 1^{er} mars. Au surplus, cela laissera encore deux mois supplémentaires au Conseil d'Etat pour s'organiser. Notre groupe ne peut admettre un report d'entrée en vigueur en raison du choix du Conseil d'Etat de ne pas prévoir de montant au budget. Ce budget n'est pas encore sous toit, il est donc encore temps d'y inclure ces montants. Madame la Commissaire du Gouvernement, vous avez dit tout à l'heure que vous devriez trouver 5 millions. Je vous rappelle que 5 millions est le montant du dispositif entier, mais, dans ce montant, sont compris des montants qui sont déjà versés maintenant. Le nouveau dispositif ne coûte pas ces 5 millions.

Mutter Christa (*ACG/MLB*, *FV*). L'Alliance centre gauche souhaite une mise en vigueur aussi tôt que possible de cette loi, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2011. Puisqu'il y a le délai référendaire et déjà deux amendements, on ne veut pas compliquer la chose. On se ralliera en premier lieu à l'amendement proposé par M^{me} Bourguet et ensuite à l'amendement proposé par M^{me} Piller.

Côté budgétaire, l'assurance maternité coûte près de 5 millions. Un million était déjà utilisé jusqu'à maintenant. Dans la variante de financement du Conseil d'Etat 50% – 50%, le Conseil d'Etat devait déjà prévoir 2 millions. Si on vote l'entrée en vigueur pour mars, le Conseil d'Etat doit trouver un financement pour environ 1 million, voire 1,5 million. On est en septembre et le budget est voté en novembre-décembre. Nous pensons qu'humainement et techniquement il est tout à fait possible d'être dans les délais. Rappelons que la mise en vigueur était prévue, il y a quelques années, pour 2010. En commission, Madame la Com-

missaire nous a affirmé que le Conseil d'Etat pensait à une mise en vigueur de la loi soit le 1er juillet 2011 soit le 1er janvier 2012. Nous ne comprenons pas qu'il y ait un report vers l'automne ou le 1er janvier 2012. C'est une tâche importante au niveau cantonal et importante surtout pour les destinataires de cette aide. Nous ne voyons aucune raison pour ne pas accorder la priorité à une tâche qui est voulue par la Constitution cantonale. Nous prions le Conseil d'Etat de faire son possible pour que ceci se fasse dans les plus brefs délais et nous soutenons la mise en vigueur au 1er mars.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP*, *GR*). Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas ces deux amendements. Nous avons reçu tardivement des explications par rapport à ce financement et nous ferons alors confiance au Conseil d'Etat.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Il est bien clair que lorsqu'une loi est votée, on souhaite une mise en vigueur le plus rapidement possible et ce d'autant plus concernant cette loi qui touche des contributions financières. Au vu des explications de Madame la Commissaire tout à l'heure, la majorité de notre groupe fait confiance au Conseil d'Etat et lui demande d'appliquer cette loi le plus rapidement possible. Nous allons refuser ces deux amendements, mais nous lui faisons tout de même confiance pour une entrée en vigueur le plus rapidement possible.

Le Rapporteur. La commission n'ayant pas été consultée sur la question, je ne peux pas vous rapporter en son nom. En revanche, je souhaite que la mise en vigueur de cette loi se fasse au plus vite.

La Commissaire. J'ai pris le chiffre global en voyant l'amendement sur ma table ce matin. Il y a 1 million qui est pour les mamans en situation modeste. Le montant s'élève donc à 4 millions. Il n'en demeure pas moins que c'est 2 ou 3 millions qu'il faudrait trouver. Le budget est bouclé et le Conseil d'Etat l'a approuvé. Il est sur la table de la Commission des finances et de gestion. Si vous voulez modifier le budget, il faut trouver les économies à l'intérieur du budget. Au détriment de quelles prestations introduirions-nous plus rapidement ces allocations maternité? Je redis que ce n'est techniquement pas possible de développer une application informatique pour le 1er mars avec toute la bonne volonté que nous avons. Nous travaillons avec IGS qui est un système informatique déployé sur dixsept caisses cantonales. C'est notre fournisseur. Nous devons travailler avec ces gens car les programmes informatiques doivent être interconnectés. On ne peut pas développer un petit programme à côté. La Caisse cantonale gère des prestations pour plus de un milliard. Nous devons assurer des applications professionnelles. Avant le 1er juillet, je ne peux pas introduire ce nouveau système. J'aimerais que vous en soyez conscients lors du vote.

Je vous réitère ce que je vous ai déjà dit: je m'engage, au nom du Conseil d'Etat, à examiner une possibilité d'entrée en vigueur entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre au plus tard pour ce projet d'allocations maternité.

Nous trouverons les solutions. Il faut que l'on regarde quelles sont les pistes sur lesquelles on peut travailler. Nous avons déjà esquissé l'une ou l'autre piste hier après-midi. Je vous demande de nous faire confiance, de nous laisser voir comment on peut le faire sans toucher aux autres objets qui sont intégrés dans le cadre du budget et sans faire de dégâts sur d'autres prestations du canton. Au détriment de quoi va-t-on le faire? Au détriment du transport? Au détriment de l'énergie? Au détriment des allocations pour les structures d'accueil? Il y a beaucoup d'autres choses qui pourraient être touchées. Je vous demande de faire confiance au Conseil d'Etat pour qu'il trouve une solution qui ne fasse pas de dégâts par rapport à d'autres prestations.

Au vote l'amendement Bourguet opposé à l'amendement Piller Carrard est accepté par 42 voix contre 41; il y a 5 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Bourguet:
Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 42.

Ont voté en faveur de l'amendement Piller Carrard: Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/ SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). Total: 41.

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 5.

- Au vote l'amendement Bourguet opposé à la version initiale du Conseil d'Etat est accepté par 53 voix contre 36; il y a 4 abstentions.
- Modifié (art. 29).

Ont voté en faveur de l'amendement Bourguet: Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE,

PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/ CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/ SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/ CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). Total: 53.

Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 36.

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 4*.

Titre et considérants

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

Troisième lecture

Art. 29

Le Rapporteur. Pas de commentaire.

La Commissaire. Il est impossible d'introduire ce système au 1^{er} mars. Ce n'est techniquement pas possible. Vous allez créer une confusion dans l'esprit des gens. Nous ne pouvons pas mettre en place ce système au 1^{er} mars. Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose de fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011. Nous trouverons les solutions nécessaires.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Die Erklärungen von Frau Staatsrätin Demierre überzeugen mich nicht (technischer Natur), die Frage ist für mich nicht geklärt und deshalb werde ich sicher für das Resultat der zweiten Lesung stimmen. Es scheint mir, es sollte möglich sein, trotz allem Widerlichkeiten das Unmögliche möglich zu machen und auf den ersten März das

Gesetz in Kraft zu setzen. Ich bitte Sie deshalb, das Resultat der zweiten Lesung zu unterstützen.

Le Rapporteur. Pas de commentaire.

- **La Commissaire.** J'entends bien que mes explications ne convainquent pas. Nous avons un planning pour l'introduction de cette application informatique qui renvoie tous les travaux possibles pour une introduction au 1^{er} juillet. Le Conseil d'Etat proposera une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011.
- Au vote la première lecture est confirmée par 53 voix contre 33; il y a 5 abstentions.
- Adopté selon la version du Conseil d'Etat.

Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:
Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 53.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:
Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). Total: 33.

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Repond (GR, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total:* 5.

Vote final

 Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 80 voix sans opposition; il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP),

Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/ SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/ MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/ FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/ CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, LOSEY (BK, UDC/SVP), Mauron (GK, F3/SF), Morana (GK, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stampfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP) SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/ SVP). Total: 80.

Se sont abstenus: Grandjean (VE, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP). Total: 2.

Projet de décret Nº 188 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment du Service des autoroutes, à Givisiez¹

Rapporteur: Nicolas Rime (*PS/SP*, *GR*). Commissaire: Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Notre commission s'est réunie le 7 juin dernier dans les bâtiments du SAR afin de pouvoir commencer la séance par une visite. Cette visite nous a permis de nous rendre compte de l'état actuel du bâtiment, mais plus particulièrement des qualités insoupçonnées de celui-ci. Même si ce bâtiment a été construit à titre provisoire, la qualité de sa structure, toujours impeccable aujourd'hui, a été jugée digne d'intérêt lors du recensement de l'architecture contemporaine de notre canton. L'architecte fribourgeois Jean Pythoud l'avait alors réalisé selon le principe du Modulor développé par Le Corbusier et basé sur le nombre d'or. La commission a discuté des différents aspects de ce projet. Tout d'abord le projet lui-même: seule la partie la plus représentative du bâtiment existant sera maintenue. L'annexe sera, elle, démolie. Les locaux ayant des besoins spécifiques comme les laboratoires se situeront dans la partie nouvelle alors que les bureaux pourront idéalement trouver place dans la partie rénovée. Le fonctionnement du bâtiment ne sera ainsi pas péjoré par la conservation d'une partie du SAR et l'Etat peut revaloriser un de ses biens, objet de son patrimoine.

Deuxièmement, l'aspect de l'emplacement: la commission l'a jugé idéal, relié aux transports publics de l'agglomération; le site est également à proximité immédiate de l'autoroute. Les nombreuses visites de propriétaires de chiens et le va-et-vient des échantillons seront ainsi facilités. Pour terminer l'aspect financier: certains se sont fait entendre pour démolir le bâtiment complètement, indépendamment de ses qualités démontrées précédemment. Une démolition induirait un coût important puisque les matériaux devraient être recyclés sur place, ce qui induirait des complications du chantier. Si son enveloppe financière globale peut paraître élevée en tenant compte que, en application des vœux de ce Grand Conseil, la partie rénovée répondra au label Minergie-P, le coût par place de travail est tout à fait acceptable puisqu'il est similaire à celui de l'Institut Maerkle et bien inférieur à celui du Tribunal cantonal des Augustins. Avec ces considérations, la commission vous invite à soutenir le projet tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Tout d'abord permettez-moi de remercier le président de la commission parlementaire pour son rapport d'entrée en matière. Permettez-moi également d'apporter quelques précisions et d'insister sur certains points. Je rappelle que dans le cadre de l'étude visant à réunir les différents laboratoires de l'Etat de Fribourg, il a été démontré qu'un regroupement des services s'avère judicieux, ceci en terme de fonctionnement. Donc ces différents services ou unités administratives cités dans le message, il est logique de les regrouper pour avoir cette efficacité. Pour réaliser ce regroupement, il fallait bien entendu un endroit propice en regard des différents services. Le site choisi est celui du bâtiment du SAR, propriété de l'Etat, Service des autoroutes, qui va fermer prochainement. C'est la raison pour laquelle des études préliminaires ont été entreprises déjà en 2006 par un concours d'architecture sur le site où se situe ce bâtiment. Après différentes études complémentaires et analyses, c'est la variante proposée dans le message qui a été retenue et qui consiste en un agrandissement du volume existant par l'adjonction d'un étage dans les limites autorisées par le règlement communal et sans augmentation de la surface au sol. Bien entendu nous avons examiné d'autres possibilités – elles sont citées d'ailleurs dans le message - pour localiser ces différentes unités administratives, respectivement ces différents laboratoires. La première était l'acquisition d'un bâtiment à Marly, le bâtiment Cosmital. Une autre solution était notamment la transformation du bâtiment actuel du laboratoire cantonal sur le site de Pérolles.

Après analyse de la situation, la localisation du bâtiment du SAR nous paraissait largement la plus judicieuse. En effet, la proximité des axes importants comme l'a cité le président de la commission, est un atout dans la mesure où ces laboratoires amèneront beaucoup de circulation puisque c'est plus de 100 analyses par jour, sans citer le nombre de chiens qui sont amenés

¹ Message pp. 1148ss.

sur place. Cet emplacement a aussi été examiné sous l'angle de la mobilité d'une manière générale.

En ce qui concerne le bâtiment Cosmital à Marly, permettez-moi de dire que j'ai eu l'occasion de le visiter, ce n'est pas très vieux, c'était le mardi 11 août dernier: il faut admettre que celui-ci est en parfait état, le prix est totalement correct. Mes services ainsi que ceux de l'Université – quand je dis mes services, c'est le Service des bâtiments – examinent actuellement l'opportunité de cette acquisition pour des besoins de l'Université.

Revenons maintenant au bâtiment du SAR: j'ai entendu en commission, respectivement dans les différentes discussions de groupes parlementaires, des critiques, notamment qu'il était préférable de démolir ce bâtiment et de construire un bâtiment neuf. Je vous assure que ces solutions ont été analysées et de manière approfondie. Mais tout d'abord, il faut savoir que ce bâtiment, même s'il n'est pas très ancien, fait partie du Recensement d'architecture contemporaine, si certains souhaitent voir ce document je l'ai à votre disposition. A cet effet, dans les premières discussions, où l'on avait examiné la possibilité de démolir ce bâtiment, nous n'avons pas obtenu l'autorisation de la Commission des biens culturels, Commission présidée par un de nos anciens collègues députés. J'ai eu l'occasion de discuter longuement de cette variante avec l'architecte cantonal. Nous avons négocié et j'ai demandé à l'architecte cantonal d'examiner avec la Commission des biens culturels le moyen d'obtenir l'autorisation de démolir l'annexe et en compensation construire un nouveau bâtiment, respectivement mettre les laboratoires au-dessus de ces deux bâtiments, ce qui a été accepté. Je précise que cette solution, à mon sens et au sens des deux Commissions, respectivement du Conseil d'Etat, est vraiment favorable. En effet, pour les laboratoires comme vous le savez, il faut des hauteurs plus importantes que pour des bureaux et le fait de mettre en toiture nous permet d'avoir des locaux vraiment adéquats en fonction de la demande et efficaces aussi en terme de fonctionnement.

La commission, comme l'a dit le président, a eu l'occasion de visiter le bâtiment. Ces membres ont pu se rendre compte de la pertinence du choix opéré à savoir le maintien de ce bâtiment car il permet de créer des bureaux conformes à nos besoins.

J'en viens maintenant au coût puisque c'est un élément fortement critiqué. Je vais essayer de vous démontrer, bien qu'il soit vrai que ce bâtiment coûte relativement cher, qu'il n'est pas plus cher que d'autres bâtiments, pour lesquels vous avez accordé des crédits d'engagement; le président l'a déjà cité. Tout d'abord je précise: c'est le premier, j'insiste, c'est le premier bâtiment que l'Etat vous propose avec le label «Minergie-P-Eco». Il faut savoir à cet effet que l'Etat a quand même, et vous en conviendrez avec moi, un devoir d'exemplarité. A ce titre, je rappelle la motion du député Fasel concernant la modification de la loi sur l'énergie qui a été acceptée par le Grand Conseil et la modification de la loi également. Eh bien cela nous amène à des coûts supplémentaires, c'est un constat je précise. Je le répète qu'il est nécessaire d'avoir ce souci d'exemplarité car si l'Etat ne l'a pas, comment l'imposer aux privés. Toujours à propos des coûts: j'ai entendu dire que c'est un bâtiment à plus de 1000 francs le mètre cube, ce qui est totalement faux. Nous en sommes à 830 francs par mètre cube si on prend le CFC2 – c'est avec ceci qu'on fait la comparaison, ce qui me paraît correct en regard de toutes les parties neuves construites, à savoir le bâtiment qui remplace l'annexe et l'étage supplémentaire pour les laboratoires. J'ai pris la peine d'examiner d'autres constructions par rapport aux places de travail. Si on prend par exemple l'Institut Adolf Merkle, nous avons des coûts similaires; au Tribunal cantonal, nous avons des coûts nettement plus élevés et si nous prenons le bâtiment de Pérolles qui viendra après, nous sommes nettement en-dessous, mais là nous ne faisons pas de travaux, c'est un bâtiment qui peut être utilisé tel quel. Je ne veux pas entrer en détail dans les chiffres, mais si quelqu'un les souhaite, je les ai à disposition ici. C'est une comparaison qui a été faite de manière correcte. Permettez-moi encore de préciser que lorsque vous démolissez, eh bien aujourd'hui il faut savoir que cela coût cher, le président de la commission l'a signalé. Dernièrement nous avons l'exemple de deux petits bâtiments à la Rue St-Michel: les coûts de démolition,

c'est plus de 400 000 francs.

En conclusion je rappelle que l'objectif est de réaliser une construction exemplaire, c'est pourquoi les trois axes de développement durable que tout le monde appelle de ses vœux, à savoir social, économique et environnemental, ont été intégrés au processus de développement de ce projet. Sur le plan social, les utilisateurs ont été imppliqués dès le début du projet et je précise à cet effet que les différents utilisateurs potentiels bien sûr se sont montrés satisfaits de ce projet. La mobilité douce est favorisée par la situation, la proximité des transports publics et la construction d'un parc à vélos. Je rappelle si besoin est que le site jouit d'une situation centrale à proximité de la ville et des voies de communication. Je rappelle encore que sur le plan environnemental la partie existante du bâtiment sera rénovée selon les standards comme je l'ai cité tout à l'heure. Ces locaux bénéficieront d'un confort thermique élevé grâce à l'enveloppe étanche et bien isolée ainsi qu'un renouvellement de l'air ambiant par un système de ventilation naturelle contrôlée. Par conséquent je vous demande d'entrer en matière sur ce projet, d'adopter le message et le projet de décret tels qu'ils sont présentés.

Kuenlin Pascal (*PLR/FDP*, *SC*). La Commission des finances et de gestion a examiné par deux fois le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui. Au cours d'une première discussion, et sans en refuser l'entrée en matière, la CFG a requis des informations complémentaires sur les alternatives à la future implantation de ces services à cet endroit. Plusieurs questions notamment ont été posées, dont les deux principales suivantes: premièrement, sans ajouter un niveau supplémentaire, quel est le coût d'une simple remise en état du bâtiment dans le but d'y loger des activités administratives d'un autre service. La réponse à cette question nous donne un coût de rénovation de l'ordre de 12,6 millions. Deuxièmement, dans l'étude de l'alternative Cosmital, dont le bâtiment est situé à Marly, à combien peut-on estimer le coût de l'implantation des services concernés? Compte tenu des transformations

nécessaires ainsi que des adaptations indispensables, ce coût s'élève à 23,8 millions. Compte tenu de ces réponses et après une discussion nourrie, la Commission vous recommande par 8 voix contre 2 et 1 abstention d'accepter sous l'angle financier, cet investissement. En effet, si l'aspect économique du projet peut surprendre, il ne faut pas occulter le fait que l'Etat se doit de respecter les dispositions légales qu'il a lui-même mises en place, notamment dans le domaine des économies d'énergie. Par ailleurs, dès lors qu'une transformation de ce bâtiment est acceptée, il convient de respecter à la lettre les contraintes, certes parfois peu compréhensibles, liées à la mise sous protection de ce bâtiment. A partir de là, la CFG a tiré comme conclusion que la seule alternative au projet de décret discuté aujourd'hui consisterait en la vente pure et simple de ce bâtiment, ceci sans préjuger du prix pour le moins aléatoire qu'on pourrait en tirer. Cette décision irait toutefois totalement à l'encontre de la politique que le Conseil d'Etat souhaite développer pour la localisation de ses services. Compte tenu de l'emplacement stratégique de ce terrain, la CFG estime que cette option n'est pas valable. Cela signifie donc que dès l'instant où l'Etat reste propriétaire du site sans le laisser tomber en ruine, il faut bien qu'il en fasse quelque chose, et ceci quelles que soient les alternatives de localisation des futurs services appelés à intégrer ce site. A partir de là, cet investissement semble justifié aux yeux de la Commission, malgré le surcoût avéré lié aux contraintes que j'ai indiquées tout à l'heure. Pour terminer, on peut admettre que compte tenu du niveau supplémentaire qui serait construit, la différence de coût entre la simple rénovation pour un service administratif classique et le projet qui est présenté aujourd'hui, cette différence est acceptable. C'est avec ces considérations que la Commission des finances et de gestion préavise financièrement favorablement ce projet de décret.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Le message Nº 188 du Conseil d'Etat, à l'appui de la transformation et de l'agrandissement du bâtiment du Service des autoroutes à Givisiez, mentionne la demande d'un crédit de 28,791 millions. Le groupe démocrate-chrétien a étudié attentivement le message, ses annexes, son plan financier ainsi qu'une autre variante liée au rachat d'un bâtiment sis sur la commune de Marly. Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat de centraliser les services de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Le laboratoire cantonal, le Service de l'environnment (SEN) et la section lacs et cours d'eau y trouveront place. Ce n'est pas un signe de globalisation mais bien d'amélioration des services, ceci en conformité avec le programme gouvernemental. Voici pour les buts que personne ne conteste. Quelques mots sur le bâtiment appartenant déjà à l'Etat et datant des années soixante. Malgré l'architecture contemporaine et ses trames basées sur les principes du Modulor de Le Corbusier, il sera nécessaire d'effectuer de lourds travaux. Ceci non seulement pour la transformation mais aussi la démolition d'une annexe et l'ajout d'un étage supplémentaire qui occasionneront la majeure partie de la dépense. Sans oublier tous les instruments chers, mais nécessaires au fonctionnement des laboratoires. Par conséquent le coût paraît élevé au départ mais il est grandement dépendant des éléments que je viens de citer et la volonté d'adapter ce bâtiment au standard Minergie-P-Eco répond aussi à la volonté de notre Grand Conseil dans le sens d'un développement durable.

Nous devons en outre mettre dans la balance la suppression des loyers versés actuellement par le SEN et la section lacs et cours d'eau. Ces montants se chiffrent actuellement à près de 270 000 francs annuellement. La question du rachat du bâtiment Cosmital à Marly nous a aussi hanté l'esprit. Les réponses fournies par l'étude effectuée n'ont pas démontré une raison suffisante pour la poursuite des démarches. Par contre, cette piste n'est pas totalement abandonnée. L'Etat pourrait y implanter des activités universitaires. Une grande majorité du groupe démocrate-chrétien a été convaincu du bien-fondé de la demande que nous adresse le Conseil d'Etat. Les arguments nous ont convaincus. Outre la pertinence de la situation géographique et des avantages qui nous ont été présentés, nous partageons l'idée que le Grand Conseil n'a pas à se substituer au Conseil d'Etat pour déterminer l'endroit où ses services doivent travailler. Au vu de ce qui précède, je le répète, la majorité du groupe démocrate-chrétien vous demande d'entrer en matière et de soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a étudié ce message et va accepter l'entrée en matière. Le Conseil d'Etat a besoin de nouveaux locaux pour le regroupement de ses services et a la volonté de mettre en valeur un de ses bâtiments existants. Un concours d'architectes en vue de la rénovation du bâtiment a été réalisé et nous prouve que ce bâtiment peut être mis en valeur. Les transports publics sont déjà existants et ce bâtiment se trouve à quelques minutes de la semi-autoroute. Mesdames et Messieurs je vous invite à suivre les propositions du Conseil d'Etat et de voter ce crédit d'engagement.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Ce message N° 188 relatif au projet de décret pour l'obtention d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment du SAR est un mauvais décret aux yeux du groupe de l'Union démocratique du centre et je vais vous l'expliquer. Primo, l'Etat de Fribourg a décidé de construire et de rénover un bâtiment qui lui appartient, soit un amas de béton, d'aluminium et d'amiante. En effet, il faut être très clair: à l'époque, soit en 1968, les autorités cantonales ont décidé de construire au plus vite un bâtiment nécessaire et indispensable afin de planifier et de construire les autoroutes sises sur le territoire fribourgeois. Beaucoup d'éléments préfabriqués ont été utilisés pour la construction de ce bâtiment réalisé dans un délai très court pour une utilisation limitée dans le temps; ce bâtiment n'a donc pas été construit pour durer. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat nous propose de rénover ce bâtiment pour un coût disproportionné car il faut tout consolider. Il est plus simple de construire un bâtiment neuf adapté à ses réels besoins, plutôt que de rénover un bâtiment conçu pour être démonté après son utilisation spécifique. Secundo, le Conseil d'Etat nous mentionne que ce bâtiment est à l'inventaire de l'architecture contem-

poraine et que de ce fait, l'Etat ne peut plus le détruire. Aujourd'hui, il suffit que certains illuminés inscrivent ce bâtiment dans cet inventaire pour que tout à coup il ne soit plus possible de remettre en cause l'option de sa non-destruction. Une erreur a été commise par les autorités qui ont accepté que ce bâtiment figure dans cet inventaire et il semblerait qu'il n'est plus possible pour le pouvoir politique d'aujourd'hui de remettre en cause cette aberration et d'entreprendre les démarches visant à démolir ce bâtiment pour construire quelque chose de fonctionnel et de durable. Il est vrai que le site est stratégique pour l'Etat et il serait tout à fait légitime de pouvoir valoriser correctement cet endroit pour le bien de l'Etat à des coûts adéquats. Monsieur le Commissaire du Gouvernement, je me permets de vous poser une question: seriez-vous prêt, à titre personnel, à investir des montants aussi élevés pour rénover un bâtiment inadéquat alors que la démolition est la seule voie raisonnable pour valoriser ce site? Les coûts qui nous sont soumis nous montrent très clairement que seul un Etat peut se permettre d'investir des sommes aussi astronomiques pour vouloir concrétiser un regroupement des laboratoires cantonaux.

Je vous rappelle que vous travaillez avec l'argent du contribuable et que nous devons l'utiliser avec parcimonie, ce qui n'est de loin pas le cas en la matière. Le coût de rénovation de ce bâtiment est élevé, plus élevé que les dernières constructions qui marquent l'image du canton de Fribourg, soit le bâtiment de l'ECAB, soit le bâtiment du groupe E. Est-ce que c'est raisonnable ? Assurément non. Lors des discussions en Commission des finances et de gestion, lors de la première séance, une majorité s'est manifestée pour demander le renvoi de ce dossier. Il y a un malaise, même si après les vacances d'été les troupes politiques se sont ressaisies pour ne pas désavouer leur conseiller d'Etat. Le malaise plane toujours et à juste titre. Est-ce que toutes les solutions alternatives ont été étudiées? L'idée de regrouper les laboratoires sur le site de Cosmital à Marly a été émise. Une étude sommaire a été réalisée pour malheureusement appuyer la position initiale du Gouvernement et non pas pour analyser finement les choses. D'autre part, l'Université de Fribourg dispose également de laboratoires qui doivent aussi être repensés et rénovés. Des projets sont en ébauche et les responsables de l'Université sont ouverts et sont prêts à trouver des solutions communes avec l'Etat de Fribourg pour collaborer et travailler de manière commune dans des bâtiments communs. Malheureusement aucun contact n'a été entrepris jusqu'à aujourd'hui. Il est faux de vouloir précipiter une réalisation inadéquate pour justifier une réunification de différents laboratoires sous un même toit parce que les unités administratives sont légalement regroupées aujourd'hui. Je tiens à préciser entre parenthèses que le fait de regrouper sous un même toit les différentes unités administratives des laboratoires cantonaux ne va pas améliorer les relations entre les différents responsables de ces laboratoires.

Pour terminer, je vous précise que le groupe de l'Union démocratique du centre vous demande de renvoyer ce projet afin de développer différents scénarii, notamment la construction d'un bâtiment neuf ailleurs et aménager le site du SAR pour des unités administratives uniquement, ce qui permettrait de maintenir voire

de développer le fait que l'Etat de Fribourg soit propriétaire des immeubles dont il a besoin pour remplir ses différentes fonctions. D'autre part, nous demandons au Conseil d'Etat d'entreprendre les démarches auprès de l'Université de Fribourg pour analyser la situation et connaître les possibilités de travailler en commun dans ce domaine. Dans le cas où le renvoi n'est pas accepté par le Grand Conseil, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa grande majorité, va refuser ce projet qui est, je vous le rappelle encore une fois, beaucoup trop onéreux et qui ne correspond pas du tout au but recherché et développé pour le canton de Fribourg.

Fasel-Roggo Bruno (*ACG/MLB*, *SE*). 28,7 Mio. Franken für ein Gebäude mit bis zu ca. 180 Arbeitsplätzen ist für uns keine kleine Investition. Dies war die erste Reaktion unserer Fraktion.

Nach eingehender Kenntnisnahme der Botschaft und Diskussion konnte sich die Fraktion einstimmig für Eintreten entscheiden und unterstützt die vorliegende Botschaft mit folgenden Bemerkungen: Unsere Fraktion begrüsst, dass sämtliche Dienststellen, die sich mit Lebensmittelsicherheit befassen (kantonales Laboratorium, Veterinäramt und Amt für Umweltschutz) an einem Ort untergebracht werden können. Wir haben ja vor nicht allzu langer Zeit hier im Saal die Zusammenlegung von Dienstämtern befürwortet. Somit wird auch klar, dass dem Synergieproblem Aufmerksamkeit geschenkt wird. Aus diesem Grund ist das vorliegende Gebäude für die SAR (Service des autoroutes) gerade richtig und somit können Mittel gespart werden. Das Gebäude gehört dem Staat, darunter ein geschütztes Objekt. Was will man mit dem Gebäude machen?

Der Standort ist sehr gut gelegen, Anfangs der Autobahn, sei es von der Ausfahrt Süd oder Nord – ein Vorteil für alle, die das Amt aufsuchen müssen. Es impliziert keine zusätzliche Belastung des Stadtverkehrs. Es ist gut erreichbar mit den öffentlichen Verkehrsmitteln.

Die Bausubstanz ist in einem sehr guten Zustand, so dass ohne statische Probleme aufgestockt und erweitert werden kann.

Und der Preis ist nach unserer Meinung nicht überrissen. Es ist auch klar, dass Laboreinrichtungen und die allgemeinen Einrichtungen mit den heutigen Anforderungen sehr teuer zu stehen kommen. Wir sind auch der folgenden Meinung: Wenn schon eine grosszügige Renovation, dann aber auf dem neusten Stand (Label Minergie P).

Zudem wird der Forderung des Kulturgüterschutzes entsprochen und somit alles unter einen Hut gebracht. Mit der Kostenschätzung für den Umbau und die Vergrösserung des Objektes werden Arbeitsplätze für die nächsten zehn und mehr Jahre geschaffen.

Aus all diesen Überlegungen wird die Fraktion dem Dekret zustimmen.

Burkhalter Fritz (*PLR/FDP*, *SE*). Die Freisinnigdemokratische Fraktion hat über das Dekret 188 weitgehend und mehrfach diskutiert. Wir haben auch bemerkt, dass die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission zuerst Mühe hatte, dem Gebäudeum- und

Ausbau vom ehemaligen Autobahnamt zuzustimmen. Wir denken auch, dass die Kosten von 28,8 Mio. Franken hoch sind.

Die Frage ist, was es für Alternativen gibt. Wir kamen auch zum Schluss, dass sinnvollere Alternativen nicht vorhanden sind. Die Einrichtung und Zusammenlegung von Laboratorien mit mehr als 100 Arbeitsplätzen hat ihren Preis. Ob in Marly, Granges-Paccot oder Pérolles: Bei allen diesen Varianten bleibt die Sanierung des Autobahnamtes ausstehend. Wir können das Autobahnamt ja nicht den Fledermäusen und den Tauben überlassen. Also ist es unserer Ansicht nach doch sinnvoll, Sanierung und Umnutzung des Autobahnamtes in einem Projekt zu vereinen. Erschwerend ist sicher die Tatsache, dass das Gebäude im Verzeichnis der zeitgenössischen Architektur figuriert und somit geschützt ist. Dadurch ist ein Abriss ausgeschlossen und der Marktwert tief.

Zumindest ist an diesem Projekt begrüssenswert, dass wir ein Kompetenzzentrum der kantonalen Laboratorien schaffen, welches direktionsübergreifend ist. Synergien können dadurch hoffentlich genutzt werden. Ich sehe die Sache hier noch wesentlich optimistischer als Kollege Losey.

Persönlich würde es mich freuen, wenn das Gebäude nur mit einer zeitgemässen Holzkonstruktion um ein Stockwerk aufgestockt würde, und zumindest so eine ästhetische Aufwertung erfährt.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion wird dem Eintreten zustimmen und dem Kreditbegehren grossmehrheitlich zustimmen.

Vial Jacques (*PDC/CVP*, *SC*). Les constructeurs d'autoroutes sont habitués à travailler dans des baraques de chantier sans confort, peu isolées, trop froides en hiver et suffocantes en été. C'est pourquoi ce bâtiment n'a jamais provoqué de polémiques jusqu'à aujourd'hui. Pour y loger des bureaux confortables, toute l'enveloppe extérieure est à refaire pour satisfaire aux standard Minergie. Pour y adjoindre des laboratoires, seul le ciel offre assez de place. Qu'en est-il alors de ce bâtiment inventorié? L'annexe, soit 1/3 du volume sera démoli. Les façades ne seront plus d'origine, le gabarit du bâtiment est modifié par un étage de laboratoires. Structurellement, il ne reste que les piliers et les dalles: en résumé pour transformer cette passoire en thermos, on la coiffe d'une cocote minute. Plus aucunes raisons de garder classé ce bâtiment. Pourquoi après une analyse sommaire, n'en est-on pas arrivé à l'évidence, soit démolir la totalité du bâtiment, reconstruire sur le même site selon le cahier des charges et selon les normes actuelles pour un prix sans doute pas plus élevé? Mais voilà, il y a eu un concours d'architecture qui a primé un bureau biennois, autrement dit un gros investissement en études. Il y a un projet abouti, prêt à être mis en œuvre dans un délai raisonnable, alors qu'un rejet reporterait au calendes grecques la construction sur ce site. Aussi, et dans l'intérêt de l'Etat, j'accepterai ce décret consensuel non inventorié.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). L'or de la Banque nationale a certes enrichi le canton de Fribourg,

ce qui devrait nous permettre de regarder l'avenir sereinement. La question que nous devons aujourd'hui nous poser est de savoir combien de temps va durer cet avenir doré? De grands projets fiscaux, sociaux, immobiliers, nous attendent, projets qui vont entamer notre fortune. Il est dès lors nécessaire de rester critique dans les choix et de trouver les optimisations maximales dans tout projet étatique. Le projet qui nous occupe coûte au niveau des CFC II - s'entend bien où on ne parle que du bâtiment et des honoraires, sans les équipements – 863 francs par m³. Je suis un peu étonné quand le commissaire nous dit que d'autres constructions, comme le Tribunal cantonal, sont plus chères. J'ai là devant moi le message du Tribunal cantonal qui parle de 402 francs par m³ CFC II; ici on est à 863 francs. Ici on est à 50% plus élevé qu'un immeuble classique, 40% de plus que des appartements protégés et, écoutez bien, 11% plus cher que le précieux bâtiment Plexus du Groupe E! L'origine de cette explosion de coûts n'est pas due au projet lui-même. Le projet, il est bon, je n'ai aucune critique à faire quant au projet. Je critique le choix stratégique qui a été fait. En effet, de deux choses l'une: ou bien on démolit le bâtiment actuel dont la valeur - on l'a entendu - est quasi nulle et on construit un bâtiment neuf. Ainsi l'Etat nous proposerait une solution valable car il ne serait ainsi plus confronté à, selon le message, «...une hauteur d'étages insuffisante et des piliers disposés selon une trame inadaptée qui limitent fortement la flexibilité dans la création des espaces». L'architecte de cet ouvrage, M. Pythoud, ne proposait-il pas lui-même de faire fi de toutes ces façades? Pourquoi alors, dans une pesée d'intérêts prédominants, ne pas passer outre au fait que ce bâtiment est inscrit au Recensement de l'architecture contemporaine 1940–1993? L'Etat dispose d'ailleurs de toutes les clés pour résoudre cette question. Je ne peux m'empêcher de relever l'incohérence de la Commission des biens culturels qui, d'une part, s'oppose à cette démolition et qui, dans un même temps, autorise l'adjonction de tout un étage en toiture qui, soit dit en passant et en tout cas selon mes renseignements, ne faisait pas partie du concours. De quelle période ce bâtiment tutti-frutti sera-t-il représentatif à l'avenir? De la période 1960 à 2012? ou de celle de l'âge d'or du canton de Fribourg, à savoir l'un des laboratoires les plus chers de Suisse?

Le deuxième cas de figure serait, puisque l'Etat en est propriétaire, de ne construire que des bureaux dans ce bâtiment en vue d'une autre affectation - comme on l'a entendu tout à l'heure – et de chercher un autre toit pour loger les laboratoires réunis. Construire sur une parcelle vierge, par exemple, ou acheter un bâtiment existant! C'est sur évocation d'un conseiller d'Etat, partie au déménagement, que j'ai examiné l'alternative Cosmital à Marly. Tant le vétérinaire cantonal que le chimiste cantonal estiment d'ailleurs, et je précise bien, sans s'opposer au déménagement vers le SAR, ça je le précise bien, que le bâtiment Cosmital pourrait constituer une solution intéressante et rapide. J'ai fait une analyse financière dont j'ai fait part à la Commission des finances et de gestion en précisant clairement que mon seul but dans cette affaire, ça je le précise très clairement, est le bien commun et que je n'ai aucun

intérêt personnel dans cet éventuel achat de Cosmital, aucun!

Ma conclusion: avec les 30 millions que coûtera le projet du message N° 188 – ce sera en tout cas 30 millions, vous le verrez! –, il est possible d'acheter, d'une part, le bâtiment Cosmital et d'y faire toutes les transformations nécessaires et, d'autre part, d'assainir le bâtiment du SAR en bureaux. L'Etat, sur la base d'une estimation d'un week-end, m'a opposé des coûts quelque peu supérieurs à mes calculs, il est vrai, mais ceci en forçant à la hausse le projet Cosmital. Je vous cite des exemples: pour Cosmital sous le chapitre «Divers et imprévus», on a ajouté 3,1 millions, alors que le risque s'avère pourtant moins élevé lorsqu'on achète un bâtiment que s'il faut transformer tout un bâtiment. On ajoute Minergie-P-ECO, il est vrai, 2 millions de francs. Alors pourquoi ne fait-on pas la même chose pour le bâtiment du Groupe E qui a été racheté à Pérolles? C'est quand même un peu étonnant! Adjonction d'une mensa à Cosmital pour plus de 1 million de francs alors que le projet du SAR ne prévoit qu'une cafétéria.

Finalement, que le paquet global des deux projets coûte un peu plus cher ne change rien au fond: d'un côté, un seul bâtiment, de l'autre côté, deux immeubles pour pratiquement le prix d'un! D'un côté, un immeuble rapidement fonctionnel entraînant une réduction des loyers actuels, de l'autre, un bâtiment fonctionnel vers 2012–2013!

Je vous demande dès lors, M^{me} la Présidente, M^{mes} et MM. les Député-es, de renvoyer le message au Conseil d'Etat en lui demandant d'envisager sérieusement: a) la possibilité de tout de même démolir l'actuel bâtiment du SAR pour reconstruire à neuf; b) sérieusement, la solution Cosmital.

Merci infiniment.

Zadory Michel (*UDC/SVP*, *BR*). J'interviens en mon nom personnel, ceci pour poser une question au commissaire du Gouvernement. Nous avons été saisis au Sénat de l'Université, au mois de juin de cette année, de la question du plateau de Pérolles et des bâtiments des sciences – donc vous avez à Pérolles la chimie, la microbiologie, etc. – et on nous a fait part des soucis que l'Université avait du point de vue des bâtiments qui devenaient vétustes et qui ne répondaient plus aux exigences actuelles des étudiants. Donc, à moyen terme, nous serons saisis au Grand Conseil d'une demande de l'Université pour un agrandissement du plateau de Pérolles. Si on prend certaines unités prévues au SAR, on est obligé de reconnaître qu'il y a quand même des domaines qui sont en doublon par rapport à ce qu'il y a déjà à Pérolles.

Dès lors, ma question au commissaire du Gouvernement est de savoir si une étude a été faite des synergies entre ces services de l'Etat et les institutions de l'Université, s'il n'y avait pas moyen d'économiser puisque des laboratoires il faut faire! Pourquoi ne pas trouver des synergies entre ces deux types d'institutions?

Schorderet Gilles (*UDC/SVP*, *SC*). J'ai une simple question à M. le Commissaire du gouvernement. En étudiant le message, j'ai appris aussi que ce bâti-

ment était protégé. Quand je vois toutes les modifications qui sont prévues sur ce bâtiment, ne serait-ce que d'y mettre un étage supplémentaire, j'aimerais, M. le Commissaire du gouvernement, que vous m'expliquiez comment vous allez argumenter face à mes collègues paysans qui ont aussi des fermes protégées, qui ne peuvent même pas faire une simple fenêtre supplémentaire ou certaine petite modification. Comment peut-on expliquer que l'Etat puisse se permettre de pareilles modifications sur des bâtiments protégés?

Morand Jacques (*PLR/FDP*, *GR*). Je me permets de réagir ici concernant les déclarations de mon collègue Losey par rapport à ce bâtiment.

Lorsque j'ai lu le message, avant de siéger en commission qui a étudié ce projet, ma première réaction a été de dire: ce projet est trop cher! Le rendu de l'impression des plans sur le message n'est pas clair. Ma première idée était de dire: ce projet est cher, il faut plutôt démolir ce bâtiment!

Nous avons visité ce bâtiment. En revisitant ce bâtiment, j'ai découvert une structure béton et porteuse en excellent état, pour ne pas dire en parfait état. M. Losey parle de l'amiante. L'amiante, il est vrai, est contenu dans les plaques d'éternit qui sont dans les contrecœurs des façades du bâtiment. Ces contrecœurs, c'est prévu, devront de toute façon être refaits et ces plaques d'éternit, que l'on démolisse, que l'on transforme en bureaux ou pour l'objet qui nous concerne aujourd'hui, seront de toute façon traitées et recyclées.

M. Losey dit que ce bâtiment n'a pas été construit pour durer. Je peux être d'accord avec lui. La Tour Eiffel non plus n'avait pas été construite pour durer mais on l'a gardée. On ne fait pas du béton provisoire. Du béton reste du béton. Du béton a une durée de vie et une longue durée de vie. On nous dit aussi qu'il faudra consolider la structure. Sachez quand même que ce bâtiment n'a besoin d'aucune consolidation dans la partie qui est conservée pour y ajouter un étage supplémentaire. Donc, pas de risques et pas de frais supplémentaires de ce côté-là!

M. Schorderet nous parle du coût. Si on compare aujourd'hui deux éléments, le bâtiment du SAR et l'Aldolf-Merkle Institut, les deux ont un crédit d'environ 29 millions pour leur transformation. Les deux accueillent environ 150 personnes en postes de travail. Les deux ont des laboratoires et les deux coûtent environ 190 000 francs la place de travail, tout global équipé! Si on compare ceci avec le Tribunal cantonal, pour lequel nous avons accepté 13 millions d'investissements pour 55 places de travail, nous arrivons à 236 000 francs la place de travail et il n'y a pas de laboratoires! Si on regarde cet élément-là au prix du m², les trois objets ont un coût d'environ 7000 francs le m² utile et à disposition de ses utilisateurs. Je crois que le chiffre, même s'il paraît élevé aujourd'hui, est tout à fait dans les standards que ce même Parlement a votés. Il est faux de dire que ce bâtiment a été construit en éléments préfabriqués et pas pour durer parce que seuls les piliers ont été préfabriqués pour des questions évidentes de coûts et de délais de construction. Ce procédé est encore régulièrement employé et appliqué dans les constructions d'aujourd'hui avec des

piliers préfabriqués et des dalles conventionnelles qui sont posées dessus.

Alors pourquoi, je me pose la question, vouloir démonter des dalles et des piliers en parfait état pour refaire la même chose, avec un bilan CO₂ déplorable et des coûts supplémentaires? Une transformation, au moment où on garde quasi que des dalles et des piliers, ne cache pas de surprises, contrairement à ce qu'a dit M. Schorderet. Acheter et transformer Cosmital pourrait en revanche réserver des surprises et amener des coûts supplémentaires, un bilan CO₂ déplorable et cela n'irait pas dans le sens du développement durable voulu et voté par ce Parlement. Quand on repart avec un bâtiment à nu, on n'a en principe pas de surprise. Alors soyons cohérents et acceptons l'entrée en matière et le décret tel que présenté.

Le Rapporteur. Je ne vais pas refaire les discussions ici. Je peux juste me prononcer au nom de la commission puisque toutes ces alternatives ont été évoquées au sein de la commission. Donc, au nom de la majorité de la commission, je vous encourage à refuser le renvoi et à soutenir le décret tel que présenté par le Gouvernement

Pour ce qui est des questions de Michel Zadory et Gilles Schorderet, je laisserai le commissaire du Gouvernement y répondre.

Le Commissaire. Permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus mais plus particulièrement ceux qui soutiennent le projet, bien entendu!

Tout d'abord, permettez-moi de répondre aux questions précises. A M. le Député Schorderet qui me demande ce je vais répondre à mes collègues paysans: d'expérience, et de bonnes expériences avec le chef du Service des biens culturels, M. Claude Castella, avec qui j'ai encore discuté hier, je pense que c'est quelqu'un avec qui on peut trouver des solutions. Cela me paraît clair mais parfois il faut discuter et on trouve toujours des solutions. Bien sûr que si vous n'êtes pas allé trouver M. Castella, on ne peut pas dire que vous avez essayé de trouver des solutions jusqu'au bout! J'en viens maintenant à la question de M. Zadory, qui demande s'il y a eu une étude au niveau de l'Etat pour savoir s'il pouvait y avoir une synergie avec l'Université. Tout d'abord, j'aimerais préciser qu'on ne peut pas mélanger des missions de l'Etat telles que des analyses précises pour l'agriculture, pour la viande, et des travaux de laboratoires à l'Université où il y a des étudiants et de la recherche. Je crois que c'est clair. Par contre, une étude, réalisée par une ancienne collègue argovienne qui était docteure en biologie ou en chimie sauf erreur et dont le nom m'échappe à l'instant, avait été demandée à l'époque - des députés doivent le savoir, je faisais partie de la Commission des finances - il y a 10-15 ans: on réclamait la réunion de ces laboratoires. Maintenant, on a une proposition concrète

Permettez-moi encore de dire un mot sur Cosmital. C'est vrai que Cosmital est utilisable, on peut dire, demain. Il y a trois parties, la partie des années 1970, celle des années 1980 et celle de 1996. J'ai eu l'occa-

et d'efficacité.

sion de le visiter avec l'architecte cantonal. Avec les services de l'Université, il est possible qu'on entre en matière. Pour le moment, il y a une évaluation qui est faite. Je ne peux pas vous dire si on l'achètera ou pas. Il n'y a d'ailleurs pas eu la discussion encore au sein du Conseil d'Etat. Par contre, nous avons pris l'option du bâtiment du SAR et, aujourd'hui, c'est ça que nous défendons parce que nous l'avons ce bâtiment. Que nous achetions Cosmital ou pas, ce bâtiment du SAR existe et il est nôtre.

Maintenant, j'en viens à l'architecture contemporaine. Ce n'est pas ma Bible mais je vous lis quand même la conclusion: «La régularité de la trame de façade à mailles fines provient d'entraxes étroits, de profil élancé, de minces piliers. Grâce à son organisation mûrement étudiée, aux proportions de ses volumes et surfaces, à la texture de ses façades, ce bâtiment se tient très au-dessus de la moyenne des bâtiments administratifs». Lorsque vous posez la question de quelle période sera ce bâtiment, ce sera la période 1940–1993; vous pouvez examiner ce document.

Maintenant, je vais aller plus loin. Tout le monde sera d'accord avec moi que Fribourg a de la chance d'avoir la Vieille-Ville, c'est quelque chose d'extraordinaire. Prenez d'autres exemples, en Suisse ou à l'étranger, où les moyens des collectivités publiques à l'époque étaient importants, mais où on n'a pas pris en compte cette richesse qu'on ne connaissait pas alors! Allez à Berne, allez en Belgique, on a tout démoli! Eh bien, aujourd'hui, ils s'en repentent! Fribourg, c'est une chance qu'on a! Le bâtiment du SAR même, je peux bien admettre qu'il n'est pas ... mirobolant, mais il fera partie de notre patrimoine. Si vous acceptez ce projet aujourd'hui, dans 20, 30 ou 40 ans, il sera dit: «Eh bien, le Grand Conseil de l'époque a su garder cet élément-là!», je crois que c'est important.

Maintenant, j'en viens à l'argumentation de M. le Député Michel Losey, qui demande le renvoi au nom de son groupe. M. le Député Losey, vous avez dit que c'est un mauvais décret. Vous l'avez dit avec énergie. Eh bien, moi, je vous dis avec énergie que vous faites un mauvais procès! Je pourrais m'arrêter là puisque le député Jacques Morand a tout dit déjà mais permettezmois de le répéter. Ce n'est pas un amas de béton, d'alu et d'amiante! Si vous aviez eu l'occasion de visiter le bâtiment, vous auriez peut-être dû demander mais je suis persuadé que votre collègue le député Gilbert Cardinaux vous a informé de la visite qui s'est tenue et de la qualité de ce bâtiment. Nous avons vu le béton. Lorsque vous dites que c'est un amas d'éléments préfabriqués, je vous dis clairement que c'est totalement faux, vous faites un mauvais procès! Il n'y a que les piliers qui étaient préfabriqués. Construisez aujourd'hui, les piliers sont toujours préfabriqués; on n'a pas changé. Ce sont des dalles pleines. J'ai entendu, même si vous ne l'avez pas dit, les escaliers sont bétonnés dans la masse. C'est fait en dur. Il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas vraies. Et lorsque vous dites: est-ce que le conseiller d'Etat Godel serait prêt à mettre des montants aussi élevés? La réponse est claire: je n'en ai pas les moyens ni le temps!

Je crois que les arguments ont tous été donnés. Même s'il faut admettre que cela coûte cher, je ne vais pas à nouveau insister sur les chiffres, M. le Député Schor-

deret, c'est vrai qu'on peut parler des chiffres de différentes manières. J'ai simplement cité des chiffres par place de travail. Je vous les redonne :

- Adolf-Merkle, 192 000 francs par place de travail, projet non Minergie, en précisant que la commission que je préside étudie de le faire aussi Minergie;
- le SAR, on est à 191 940 francs;
- le Tribunal cantonal, à 236 418 francs et
- Pérolles 25, dont on discutera tout à l'heure, est seulement à 113 000 francs, mais on ne fait pas de frais là-bas.

Je précise bien que ce ne sont pas des chiffres au m³ ou au m². Et je précise encore qu'au m², le bâtiment que nous vous proposons est à 3600 francs le m² dans la partie ancienne et la partie neuve à 4300 francs. Donc, on démontre, chiffres à l'appui, que nous avons des prix corrects. Je défie quiconque de me démontrer, pour autant de places de travail, autant d'utilité – en tout cas personne ne l'a démontré – qu'on puisse construire neuf à meilleur marché, tout en précisant que c'est un bâtiment de l'architecture contemporaine.

Je vous recommande de refuser le renvoi proposé par le député Losey.

- L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé au vote sur la proposition de renvoi.
- Au vote, la proposition de renvoi est refusée par 67 voix contre 19; il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Binz (SE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 19*.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, FDC/CVF), Brouatu J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP) CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/ SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/ SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total:* 67.

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 8.

Première lecture

Art. 1 à 7

- Adoptés.

Titre et considérants

- Adoptés.
- La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 à 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

 Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 72 voix contre 15. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/ CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/ CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 72.

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Corminbouf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/ SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E(SC, PDC/ CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/ SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 15.

Se sont abstenus:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 6.

Résolution Pierre Mauron/Jean-Pierre Siggen au nom de tous les chefs de groupes Fermeture du site de production Cardinal¹

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le Parlement, à l'instar du Gouvernement et des partis politiques fribourgeois, ne saurait rester insensible à cette décision de fermeture du site de production Cardinal, que ce soit pour le symbole qu'il représente, pour les emplois touchés ou encore pour l'attachement accordé par notre population à cette entreprise mythique. C'est justement ce mythe, cette personnalisation émotionnelle de l'attachement de Cardinal dans le cœur des Fribourgeois, qui a fait réagir tant d'autorités parce que, en soi, une résolution identique aurait pu être également déposée pour l'entreprise romontoise Süd-Chemie et pour la perte des 36 emplois à la fin de l'année. Et il y en a

Par le passé, le communisme a démontré ses limites et ses aspects négatifs. Par contre, ces dernières années, ce sont surtout les apôtres du néolibéralisme qui font parler d'eux par les excès, par leur sans-gêne et par leurs discours égoïstes. Après les crises financières, après le sauvetage de l'UBS en Suisse, après les plans de relance, j'espérais une once de remise en question et d'humilité de la part de ces managers aux salaires indécents, décriés également par la droite, dans les médias plutôt qu'à l'heure des votes. Que ceux qui croient encore à la responsabilité sociale de ces managers, à leur morale, se réveillent enfin et comprennent que seul le goût du profit les intéresse et qu'ils ne réfléchissent pas comme nous! Pourquoi ne pas comprendre une fois pour toutes que l'Etat doit mettre un cadre strict à respecter par tous, pour justement éviter ces abus, parce qu'à l'heure des comptes l'ardoise est salée! Mais à l'heure des comptes de nouvelles théories apparaissent. Le Conseil d'Etat, dans son premier communiqué, utilise les termes «stupéfait», «consterné» et «choqué». Mais a-t-il entrepris quelque chose ces dernières années pour savoir, ou tenter de savoir, où se trouvait le centre de compétences? S'est-il inquiété d'une disparition totale d'un centre de compétences fribourgeois pour cette entreprise ou pour les autres entreprises se trouvant dans le canton?

La promotion économique du canton de Fribourg, qui fait certainement un grand travail afin que des entreprises viennent s'implanter dans notre canton, garde-t-elle encore un contact avec ces entreprises ultérieurement? Y a-t-il des conditions autres que strictement financières imposées par le canton de Fribourg justement pour que les centres de compétences demeurent au sein de l'entreprise qui est implantée à Fribourg de manière à ce que les décisions soient prises ici et non à Copenhague? A voir la surprise relatée par le communiqué, j'en doute! Enfin, la Direction de M. Vonlanthen a-t-elle remarqué que cette entreprise s'est vidée de sa substance de 1996 à ce jour en passant de 250 emplois à 75? Qu'a-t-elle fait pour éviter cela?

Les déclarations de bonnes intentions de notre président du Conseil d'Etat d'aller faire porter sa voix jusqu'au Danemark, s'il le faut, sont louables et font plaisir à entendre. Quand à leurs effets, je reste songeur! Cardinal, dans nos rues, me semble pourtant mieux se porter

que «High tech in the green»...

A l'heure du bilan de Cardinal, comme pour Süd-Chemie, il ne restera aux employés licenciés guère que les syndicats pour obtenir une aide concrète avec le soutien de la population pour certains et des déclarations d'intention du Parlement pour d'autres. Mais ces déclarations d'intention ne doivent pas rester sans effets, elles doivent aider à une prise de conscience de nos autorités, de notre Parlement et de notre population, démontrer que le mot «solidarité» n'a pas disparu de notre vocabulaire, dire publiquement que ce qui arrive à ces personnes nous touche aussi. Cette résolution du Parlement, que le groupe socialiste vous invite à accepter à l'unanimité, est justement ce message de soutien qu'il est nécessaire d'exprimer en de telles circonstances.

Pour joindre la parole à l'acte, je terminerai par un exemple. Vous avez certainement suivi l'émission Infrarouge hier soir où notre présidente de la Confédération s'est exprimée sur la prochaine révision de la loi sur le chômage. Lorsque son interlocuteur lui a signifié qu'avec une telle révision un maçon de plus de cinquante ans, en couple avec de grands enfants ayant quitté le logement familial, qui gagnait un salaire de 5000 francs par mois et qui se retrouverait au chômage, passerait à 1900 francs par mois d'indemnités et une moyenne de 2900 francs sur les trois premiers mois, entendant ceci, elle n'a pas démenti ni même le chef du seco, M. Gaillard, qui était présent! Reprenons maintenant cet exemple, non pas avec un maçon mais avec un brasseur Cardinal, du même âge, dans la même situation, qui gagnerait le même salaire. Comment un employé Cardinal, dans une telle situation, peut-il croire que le président du gouvernement porte sa voix jusqu'à Copenhague quand il soutient de l'autre main cette révision de l'assurance-chômage qui prétéritera justement toutes ces personnes, tous ces brasseurs, tous ces employés de Süd-Chemie, qui ont non seulement besoin de bonnes paroles mais aussi d'argent dans leur porte-monnaie?

A l'heure de décider concrètement, joignons juste le geste à la parole et ne devenons pas ces politiciens pétris de bonnes intentions uniquement dans la presse du dimanche mais également dans leurs actes concrets!

¹ Résolution déposée le 8 septembre 2010, BGC p. 1119.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP*, *FV*). Je crois que si mon ami Pierre Mauron continuait comme ça on n'allait pas voter la résolution, cela n'aurait plus été à l'ordre du jour! Permettez-moi donc de revenir à Cardinal, à la résolution et à l'objet de mon intervention maintenant et de ne pas faire la votation du 26 septembre prochain; il y a des enceintes pour cela.

Le groupe démocrate-chrétien approuve clairement cette résolution. Nous souhaitons ainsi marquer essentiellement notre soutien au gouvernement dans toutes les démarches qu'il entreprend actuellement pour que la bière Cardinal reste brassée à Fribourg. Nous sommes bien entendu conscients des réalités économiques et notamment de la concurrence internationale. Toutefois, nous observons que l'entreprise Feldschlösschen n'a pas vraiment voulu développer le site de Fribourg. On a attendu une décision du groupe danois Carlsberg pour expliquer ensuite que le site de production de Fribourg tournait à un régime insuffisant. Le groupe démocrate-chrétien ne peut évidemment aussi que dénoncer la manière brutale qu'a choisie la direction de l'entreprise pour décider de la fermeture du site fribourgeois. Le code des obligations contient des règles précises, aux articles 335f et suivants en particulier, en cas de licenciements collectifs, comme par exemple l'obligation de consulter la représentation des travailleurs avant la décision du licenciement, de même qu'on recourt aux autorités pour trouver une solution. Tout cela n'a pas été fait et même a été fait à l'envers! Les employés et les autorités ont été mis devant le fait accompli, en violation du droit suisse et sans aucune chance de pouvoir élaborer des solutions de rechange; nous le déplorons vivement.

Nous comptons maintenant sur la pugnacité du gouvernement fribourgeois et de sa task force pour infléchir la décision de l'entreprise Feldschlosschen et, en particulier, si cette voie devait d'abord passer par un séjour au Danemark, du groupe Carlsberg.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). L'artisanat était là pour permettre à certaines personnes compétentes de mettre leurs qualités à disposition de la collectivité pour four-nir un produit, un produit alimentaire, un produit technique. L'industrie a permis d'améliorer cet élément de base de l'artisanat en permettant de produire en plus grand nombre.

Ce développement, ce développement des technologies et ce développement aussi de la société, nous le connaissons bien, vous le connaissez bien. Beaucoup d'entre vous encore ont des responsabilités ici au sein d'entreprises, au sein de PME, qui essayent de mettre sur le marché, sur les étals de leurs concitoyens des produits, des aliments ou des objets technologiques que ceux-ci peuvent utiliser. Cette manière de fonctionner et cette manière de procéder avaient un avantage, c'est que celui qui produisait et que celui qui achetait tout à côté pouvaient directement communiquer et la qualité de ce que faisait l'un était automatiquement reconnue – ou déniée – par celui qui achetait le produit. Cardinal s'est aussi développée dans le canton de Fribourg avec cette idée-là.

Malheureusement, le développement de grands consortiums a quelque peu perturbé ces règles du jeu qui faisaient que l'on produisait quelque chose pour la nécessité ou pour le plaisir des autres. Un certain nombre de grandes entreprises actuellement, et malheureusement nous devons le constater, ce n'est pas seulement le cas de Cardinal, œuvrent de manière très active et la réussite de ces entreprises dépend beaucoup plus de leur politique d'investissement, de leur politique d'achats, d'achats de succursales ou de ventes de succursales, que de l'utilité ou de la qualité du produit qui sort de ces entreprises. Nous ne pouvons que constater cet élément-là. En tant que Fribourgeois, nous ne pouvons aujourd'hui que déplorer que cette situation touche un certain nombre de personnes, de nos concitoyens du canton de Fribourg de plein fouet et touche aussi un élément – là, cela a été dit et redit – qui fait partie de la culture du canton de Fribourg. Il y a donc une première démarche que nous mentionnons au sein de cette résolution, qui est une démarche de solidarité, que nous manifestons vis-à-vis des personnes qui, par cette évolution, perdent leur emploi dans cette situation difficile.

Lorsque l'on se trouve dans une situation conflictuelle comme ça, il y a le bien-fondé des arguments des uns et des autres, il y a un rapport de force. Il y a surtout également la volonté des partenaires d'arriver à faire valoir leurs droits. Dans toute situation de conflit – et croyez-moi, des situations de conflit au niveau interpersonnel dans le domaine social, j'en ai connu aussi beaucoup – souvent, c'est plus la manière convaincue, la persuasion de l'un ou l'autre des partenaires, qui fait que l'on trouve une solution à son avantage plutôt que sa force et les arguments qu'il peut avoir. Donc, il est essentiel et nécessaire au niveau du canton de Fribourg que nous disposions de deux choses, en l'occurrence cette conscience de cette solidarité nécessaire que nous avons, la persuasion que nous devrions avoir que Cardinal est absolument un symbole très fort et nécessaire pour la ville de Fribourg, pour ses habitants, et aussi une certaine créativité. Il serait peut-être illusoire mais là, je ne vais pas rentrer dans les délibérations qui auront lieu ou dans les négociations - de penser que le site sera maintenu tel quel par rapport à une multinationale. Très certainement qu'il faudra faire des concessions mais ces concessions doivent faire appel, non seulement à la négociation, mais à la créativité en se disant: «Que peut-on faire avec la qualité de notre personnel, avec notre imagination, avec la volonté, avec le soutien de la population, que peut-on faire de ce site qui pourrait – et qui pourra, je l'espère encore – produire une bière de qualité pour le plus grand plaisir des citoyens de ce canton de Fribourg, mais aussi surtout pour sauvegarder une industrie importante et des postes de travail»?

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre s'est également indigné de l'annonce de la fermeture de notre brasserie de Fribourg. Nous sommes bien sûr choqués de cette décision, qui a été prise sans contact avec les autorités communales et cantonales. Notre groupe et notre parti soutiendront bien sûr toutes les démarches pour que ces places de travail et l'enseigne Cardinal soient maintenues à Fribourg.

Notre groupe parlementaire s'interpelle. Hier, on ferme une entreprise à Romont, avant-hier, Cardinal!

Permettez-moi, comme Glânois, de rappeler la fermeture de Süd-Chemie à Romont, une décision également dramatique pour ses 36 employés qui se trouvent sans possibilité de travailler sur un autre site et sans plan social!

Dans les médias, les premières réactions que nous avons eues des personnalités politiques, qui devraient défendre nos entreprises, étaient déjà résignées. On a pu lire dans la presse qu'ils se sont ressaisis, même notre ministre de l'économie a déclaré qu'il était prêt à se rendre à Copenhague pour négocier. Mais, Monsieur le Directeur de l'économie, votre réaction m'incite à vous poser une question. Depuis votre arrivée à la tête de la Direction de l'économie, combien de fois avez-vous rencontré les dirigeants de Cardinal-Carlsberg ici, à Fribourg? Ces entreprises sont également victimes d'une politique menée par notre présidente de la Confédération, qui veut importer à n'importe quel prix, soutenir les hard discounters et les importations massives qui favorisent les produits industriels. L'agriculture subit également cette politique d'importation à outrance.

Ce matin, en trayant mes vaches, j'ai repensé aux débats que nous avons eus dans cette salle. Certains voulaient interdire la vente de bière, de vin, de produits de proximité dans les shops, interdire la fumée dans les cafés et les bars. Mais, Mesdames et Messieurs, toutes ces interdictions ont des incidences sur nos commerces, sur nos entreprises. Aujourd'hui, je suis heureux que tout le monde s'est à nouveau réuni pour soutenir notre brasserie et ses employés.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, soutiendra cette résolution.

Geinoz Jean-Denis (*PLR/FDP*, *GR*). Les termes qui reviennent le plus souvent dans l'annonce de la fermeture de la brasserie Cardinal sont «regrets», «amertume», «consternation», «décision brutale et soudaine», «manque de préavis», voilà pour l'essentiel les qualificatifs de cette décision.

Le groupe libéral-radical fait part de son regret sincère face à une situation aussi douloureuse que sensible. Vous me permettrez de faire part de quelques constatations. En premier lieu, nos pensées vont directement aux des employés de Cardinal qui perdent leur emploi à Fribourg. Nos mêmes pensées vont aussi aux 36 employés de Süd-Chemie à Romont qui subissent le même sort que ceux de Cardinal et, dans un passé récent, soit février 2010, aux 73 employés de HID Global Switzerland SA à Granges, victimes, eux, de la délocalisation de l'entreprise entre avril de cette année et jusqu'en 2011. Pour notre canton, Cardinal est un fleuron qui s'étiole. On le voit, dès qu'une entreprise est en main étrangère puissante, dans le giron d'une multinationale, les relations directes avec nos dirigeants politiques ne comptent plus. Le groupe libéral-radical relève que le soutien populaire de 1996 a permis à l'entreprise de durer quinze ans de plus. Alors, ne relâchons pas notre effort et la pression! Cette résolution va dans cette direction.

Un jour, le 33^e président des Etats-Unis, le président Harry Truman, expliquait la différence entre une récession et une dépression: «La récession, c'est quand votre voisin perd son job, la dépression, c'est quand

vous perdez le vôtre!» Cette définition peut, en partie, s'appliquer à cette situation. Les pertes des places de travail sont toujours douloureuses pour une région. On connaît les gens et on partage les drames de ceux qui doivent rechercher du travail ou de ceux qui devront se rendre mobiles, voire déménager afin de trouver un emploi. Sans toutefois minimiser toutes ces pertes d'emploi, il y a lieu de constater que le canton de Fribourg n'est pas une zone sinistrée, que le taux de chômage y est très bas et que le développement économique est très vivace et florissant, que lorsqu'une entreprise passe en main étrangère, de plus dans un grand groupe multinational, il faut se rendre à l'évidence que Fribourg n'est plus maître du jeu. Pour nos autorités, il s'agit de créer des conditions cadres qui donnent envie à ces grands groupes de rester dans notre canton et qu'ils y ont un intérêt.

Énfin, le canton de Fribourg dispose d'un tissu économique varié et compétitif. Nous devons aussi être attentifs à ces entreprises fribourgeoises qui se développent et offrent des places de travail. Il s'agit en un mot de les choyer et, le cas échéant, de leur venir en aide. L'esprit de la libre entreprise doit guider les actions de ces acteurs économiques de notre canton.

Pour terminer, le groupe libéral-radical fait confiance à la task force mise en place à l'instigation du Conseil d'Etat. Nous faisons confiance à nos autorités et formulons le vœu que les engagements pris par Cardinal soient respectés, que le personnel soit traité comme il le mérite, et qu'enfin si le nom de Cardinal peut être sauvé, qu'il le soit dans des conditions satisfaisantes pour les employés, pour Fribourg également et sa bière préférée. Je regrette toutefois que M. le Député Mauron utilise cette résolution pour déborder sur un objet fédéral d'actualité.

Avec ces considérations, la majorité du groupe libéral-radical soutient cette résolution et je vous demande d'en faire de même.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). L'emploi, l'emploi et encore l'emploi! Ce mot répété trois fois parce que, ma foi, c'est bien là que doit porter à mon sens toute notre attention. Je ne répéterai évidemment pas le choc et la brutalité de l'annonce de la fermeture de notre brasserie ni l'attachement viscéral de notre population à notre bière et l'émotion qui en découle. Cette émotion a été suffisamment bien relatée par les médias et tout simplement soulignée par la population dans ses discussions.

Mais l'emploi d'abord, car Cardinal n'est pas encore morte. Le temps de disséquer ses restes n'est pas encore arrivé, chers collègues. Certes, on ne pourra pas faire l'économie d'une discussion large sur l'avenir du site, sa surface, sa destination mais n'oublions pas que le personnel a d'ores et déjà fait ses propositions, des propositions sérieuses qui permettraient de sauver une partie importante de l'emploi à savoir, rappelons-le, principalement:

 un recentrage de la production sur une colonne pour produire les produits Cardinal sur la colonne de verres perdus ainsi que tous les produits sucrés tels la «Eve»;

la transformation du site en centrale romande de distribution pour le groupe Carlsberg.

Ce ne sont là que les premières propositions des salariés et ils travailleront jusqu'au 23 septembre prochain pour en déposer d'autres. Ces propositions, le groupe Carlsberg doit absolument les entendre et collaborer pour pouvoir les mettre en œuvre. Tout notre soutien en la matière ne sera pas superflu. Les discussions qui ont eu lieu il y a quelques minutes encore avec une délégation du Conseil d'Etat vont dans ce sens et ceci est positif.

L'emploi ensuite, parce que les 3000 personnes présentes samedi dernier devant la brasserie ont certes manifesté leur goût pour leur bière mais le fait qu'elles se soient rendues devant la brasserie majoritairement vêtues de jaune prouve que c'est massivement pour le personnel et les salariés que la population s'est déplacée.

L'emploi toujours, car si nous parlons aujourd'hui de Cardinal et de Süd-Chemie, n'oublions pas CFF Cargo, Tetra-Pak, le PAA, Prébéton, Thermo Fischer, HID, et j'en passe. Certes, on nous présente notre économie cantonale comme une économie florissante et certes nous ne sommes pas en queue de classement mais il est bon tout de même de rappeler les faits afin d'égratigner la superbe, afin de pondérer quelque peu les diatribes autoproclamées de notre Promotion économique.

L'emploi enfin et surtout, car derrière ces 75 postes menacés chez Cardinal, il y a évidemment des hommes et des femmes qui, pour beaucoup, ont donné leur vie à cette entreprise. Soutenir ces hommes et ces femmes s'impose, non parce qu'il est facile de les associer à de nombreux moments d'amitié, mais parce qu'ils ont créé et entretenu une légende industrielle pour notre canton.

Pour terminer, j'aimerais insister sur le mot «dignité». La bataille commune que nous devons engager pour l'emploi doit s'affranchir des clivages politiques habituels, c'est là notre dignité de député qui est en jeu. Lutter pour éviter à des salariés de plus de cinquante ans de devoir déménager en Argovie avec femme, enfants, armes et bagages, c'est là la dignité des salariés que nous devons défendre! Enfin, si l'inéluctable ne pouvait être déjoué, la lutte des Fribourgeois et des Fribourgeoises et de leurs autorités pour l'emploi serait à mon sens la plus fière des réponses pour prendre congé. Il s'agit là de la dignité de tout un canton, le nôtre! En comptant sur votre unanimité, je vous remercie.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Ce sera peut-être des paroles crues que je vais vous dire aujourd'hui mais c'est la réalité des situations économiques de ce jour que l'on vit et qu'il ne faut pas se cacher. Soyons réalistes! Encore une perte d'identité pour notre canton! Encore des politiques qui, en soutenant de grands groupes, oublient souvent les petites PME jusqu'à dix personnes, qui doivent fermer; on n'a qu'à voir la Feuille officielle. Ces mêmes politiques offrent des ponts d'or à des entreprises étrangères qui viennent s'installer en Suisse. Aujourd'hui, ce sont ces mêmes politiques qui prônent pour une entrée dans l'Union européenne, ce sont ces mêmes politiques qui taxent au maximum nos entreprises dans le canton de Fribourg! Aujourd'hui,

c'est le fruit que l'on récolte de vouloir offrir tout sans réfléchir. Toutes ces entreprises, et en particulier celles qui viennent du pays de Sarkozy, ont déjà voulu faire la loi dans notre pays. Les politiques étrangers se sont permis de nous juger sur notre fiscalité.

Avec cette fermeture de la brasserie Cardinal, les dirigeants de la maison mère ont gardé l'identité de leur pays et peuvent augmenter la main-d'œuvre pour la suite de la fabrication de notre chère bière Cardinal et récupérer en même temps le commercial et le service marketing en Suisse afin de pouvoir rajouter de leurs produits étrangers. N'oublions pas que la brasserie Cardinal a été pendant de nombreuses années un pilier économique de notre région, où combien de nos enfants n'ont pas accompli leur apprentissage! Combien de brillantes carrières ne devons-nous pas à ce fleuron de notre région? Combien d'inventions brevetées ont été homologuées? Vous connaissez l'esprit helvétique, lorsqu'il y a une reprise d'une entreprise par un grand groupe, cela amène bien sûr à toutes sortes d'avantages et, en même temps, une crainte de la puissance d'un grand groupe. Je dirais des mots précieux: «force» égale «méfiance». Après les fréquentations, les fiançailles et le mariage, arrive souvent le divorce. Comme dans un couple, je dirais la volonté du plus fort est imposée au plus faible.

La dernière pièce du puzzle que je vais vous dire: pour jouer le jeu de l'économie, tout le monde doit tirer à la même corde, et non pas comme cela se passe aujourd'hui avec les cafetiers-restaurateurs et organisateurs de manifestations ou de fêtes qui vendent d'autres produits que de la bière Cardinal. Là, c'est l'appât du gain! En conclusion, regardez l'exemple du peuple portugais: qu'il se trouve à n'importe quel endroit en Suisse, consomme sa bière bien à lui, la Superbock. On appelle ça être fier de son identité!

Avec un petit pincement au cœur, je connais très bien la politique des groupes et les promesses qui font rêver. Au bas de la page, c'est le résultat qui compte! Soyons aussi réalistes, comme le sont les députés dans les dépenses de l'Etat!

Chers collègues, je soutiendrai cette résolution dans le pur intérêt de soutenir un plan de relance humain pour le personnel et pourquoi pas, M. le Conseiller d'Etat, ne pas fabriquer ici à Fribourg un ou des produits de Copenhague?

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Vous pensez bien qu'aujourd'hui c'est avec une émotion particulière que je m'adresse à vous et j'aimerais, en fonction de tout ce que j'ai entendu, retenir l'essentiel et remercier les groupes politiques et, d'avance, le Grand Conseil pour son soutien que j'espère unanime, au-delà, vous l'avez bien imaginé, de nos divergences partisanes.

Vous soutenez l'ensemble des efforts que va consacrer la task force dans laquelle se trouvent unis les représentants de l'Etat, de la ville et des syndicats tout simplement parce que, au-delà des émotions particulières que nous avons à chaque fois qu'on nous annonce une disparition d'emplois, dans la mesure où ce dossier avait déjà soulevé beaucoup d'enthousiasme en 1996, nous constatons aujourd'hui que l'ensemble des signaux que nous avons reçus de l'entreprise «Feld» ont de plus en plus un caractère fort.

Je vous prie de croire – et ça me permet de répondre à M. Pierre-André Page – que le simple fait de l'avoir dit, peut-être un peu vite – et là, c'est moi qui parle – n'était évidemment pas un signe quelconque de résignation, mot que je conteste absolument. Ça n'est pas parce que les conditions sont difficiles que ça nous empêche de consacrer l'ensemble de nos forces à agir et non pas réagir dans la précipitation.

Aujourd'hui, nous devons d'abord nous préoccuper de l'avenir de notre entreprise, de votre entreprise. Nous devons nous préoccuper du personnel, de son avenir immédiat, des conditions dans lesquelles ce personnel sera suivi. Là aussi, – et là je reprends l'intervention de M. Rey – dans un proche futur, nous devons nous préoccuper de l'avenir du site actuel et c'est grâce à votre soutien politique d'aujourd'hui que nous aurons les meilleurs atouts dans un dossier où tout le monde se retrouve au front, la ville encore plus particulièrement. J'insiste par conséquent, aujourd'hui, sur la nécessité d'union la plus large possible, de telle sorte que les conditions dans lesquelles les rencontres auront lieu se passent avec les meilleurs atouts possibles. Je vous remercie déjà de votre soutien.

Salutations

La Présidente. J'ai le plaisir de saluer dans la tribune l'arrivée de deux de nos anciens présidents, M^{me} Evelyne Krauskopf et M. André Bise. (*Applaudissements!*)

Résolution Pierre Mauron/Jean-Pierre Siggen au nom de tous les chefs de groupes

(suite)

Beat Vonlanthen, président du Conseil d'Etat. Je me permets quand même rapidement de prendre la parole et de donner deux ou trois petites informations. J'aimerais tout d'abord dire au nom du Conseil d'Etat qu'il est très content et qu'il remercie le Grand Conseil pour le soutien qu'il entend donner au Gouvernement dans ses démarches avec les directions de Carlsberg et de Feldschlosschen pour que notre bière Cardinal, ce symbole inséparable de Fribourg, reste fribourgeoise. C'est une importante démarche de solidarité et un soutien important pour nos négociations.

Nous nous trouvons, nous Fribourgeoises et Fribourgeois, devant un défi important et, dans ce contexte-là, nous devons garder la tête froide. C'est la raison pour laquelle je ne me laisse pas provoquer par les attaques infondées et basées vraiment sur des réflexions de politique politicienne de M. le Chef du groupe socialiste. Je ne prends pas non plus position par rapport aux critiques de M. Page concernant la politique économique. En fait, j'aimerais simplement dire qu'on ne se trouve pas dans une économie communiste où on peut forcer les entreprises à rester là, il faut quand même prendre en considération les réalités économiques. J'aimerais

souligner que le Conseil d'Etat, depuis des années, mène une politique économique très claire. Pas plus tard qu'aujourd'hui, vous verrez dans la publication d'une étude que, grâce à la politique du Conseil d'Etat, le développement des emplois dans notre canton a pu se faire de manière très intéressante, en tout cas en dessus de la moyenne suisse. Alors gardons la tête froide! Maintenant, j'aimerais vous dire que le Conseil d'Etat a développé une stratégie claire, dès le début. Nous avons reçu l'information lundi soir, il y a une semaine. Le mardi matin, le Conseil d'Etat a pris des décisions claires, il a mis en place une task force et, le même jour, cette task force a rencontré une première fois l'entreprise. Je peux vous dire que ce matin nous avons eu une deuxième séance avec la direction de Feldschlösschen. En même temps, il a été demandé par Feldschlösschen qu'on ait une conférence téléphonique avec le responsable de la production Carlsberg pour l'ouest de l'Europe. Là, je dois vous dire qu'on est dans des négociations dures. Les représentants de ces deux entreprises nous disent de manière très claire, vu les difficultés économiques, vu aussi le problème d'une diminution de la consommation de la bière en Suisse, vu le fait que de plus en plus de bières étrangères importées sont consommées en Suisse, qu'ils sont forcés à prendre des décisions dures. Mais on n'est pas au bout de nos négociations, je dois vous le dire. La position du Conseil d'Etat est très claire et on vous l'a dit avant-hier. Je vous l'ai dit de manière claire: nous sommes disposés à défendre le site de production de Cardinal. Ce matin, nous n'avons pas manqué de dire aux représentants de Carlsberg et de Felschlösschen quel est le risque qu'ils courent s'ils produisent ailleurs la marque Cardinal, qui est tellement liée au site de Fribourg, sans vouloir les menacer d'un boycott – bien au contraire, pour l'instant on ne doit pas vraiment faire des menaces –, mais il y a un risque dont ils doivent être conscients que si les Fribourgeois et les consommateurs de Suisse occidentale ne boivent plus de la bière Cardinal, ils auront des difficultés. On n'est pas au bout du chemin actuellement, il faut avancer main dans la main. Là, le Conseil d'Etat a dit de manière très claire: il faut coordonner. Nous avons intégré dans la task-force les représentants de la ville de Fribourg et nous avons des séances avec les syndicats. Pas plus tard que tout à l'heure, avant la séance ici, on a eu une séance avec les syndicats pour avoir un échange d'informations. Je pense que nous, Fribourgeoises et Fribourgeois, avons un intérêt à travailler main dans la main et, comme M. Genoud l'a dit: «Tout le monde doit tirer à la même corde et dans la même direction». Nous sommes déterminés à lutter pour une solution acceptable pour les collaboratrices et collaborateurs mais aussi pour le site de Fribourg, mais je ne le cache pas – et M. Rey l'a dit de manière claire – il faut avoir aussi un peu de créativité et d'improvisation pour trouver des solutions raisonnables où on peut réussir et avoir du succès.

Avec ces quelques remarques, j'aimerais encore une fois vous remercier très cordialement pour ce soutien, qui est très important, et je suis très content si vous pouvez vraiment soutenir cette résolution à l'unanimité.

Page Pierre-André (*UDC/SVP*, *GL*). Herr Staatsrat Vonlanthen, Sie haben meine Frage vergessen. Ich frage für einmal auf Deutsch: Wie viele Male haben Sie die Carlsberg-Direktion in vier Jahren hier in Freiburg besucht?

Le président du Conseil d'Etat. Ich kann Ihnen deutsch und deutlich antworten: Ich hatte keine Kontakte mit der Direktion von Carlsberg. Wir haben aber via Wirtschaftsförderung intensive Kontakte mit Unternehmen und wir können nicht jederzeit diese Kontakte aufrecht erhalten. Wir wissen aber, dass diese Kontakte offen sind und wir eben diese Kontakte auch pflegen wollen. Aber auch wenn wir diese Kontakte schon bereits vorher gepflegt hätten, hätten wir diesen Entscheid nicht beeinflussen können. Die Direktion von Feldschlösschen hat uns auch klar gesagt, dass der Entscheid, die Produktion von Freiburg jetzt nach Rheinfelden zu transferieren, aufgrund des Entscheids von Carlsberg, einen Teil der Produktion nach Overney zu transferieren, erfolgt ist. Daher ist in dieser globalisierten Welt eine Einflussnahme direkt nicht möglich. Ich habe Ihnen klar geantwortet: Ich hatte keinen direkten Kontakt. Heute Morgen hatte ich diesen Kontakt mit Herrn Fries.

 Au vote, la prise en considération de cette résolution est adoptée par 96 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/ CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/ CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/ SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/ SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/ FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/ CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/ SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/ SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht

(SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 96.

Projet de décret N° 192 relatif à l'acquisition de l'immeuble Pérolles 25, à Fribourg¹

Rapporteur: André Schoenenweid (PDC/CVP, FV). Commissaire: Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. J'ai le plaisir de vous présenter au nom de la commission parlementaire le message N° 192 relatif à l'achat du bâtiment sis au boulevard de Pérolles 25 en ville de Fribourg, ainsi que le décret d'engagement de 14,1 millions. Par ce message, le Conseil d'Etat poursuit sa politique d'acquisition immobilière et les objectifs annoncés de diminuer les coûts généraux de location payés à des tiers pour ses services étatiques. La commission parlementaire partage également cette vision dans la bonne gestion des deniers publics.

L'autre point fort de ce message est le regroupement de la Direction de l'économie et de l'emploi avec tous ses services principaux, soit près de 160 personnes, dans cet immeuble idéalement placé sur un boulevard très animé et dynamique, à l'image du canton, formé dans son économie de commerces de détail, de sociétés de services, de PME, d'artisans, de même d'industries proches comme l'imprimerie Saint-Paul, Cafag Papro, et dans un proche voisinage la brasserie Cardinal.

Ce bâtiment est devenu disponible sur le marché immobilier en raison du départ de la direction et des services généraux du Groupe E vers son nouveau siège situé à Granges-Paccot. Déjà en 2005 et confirmé en décembre 2009, l'Etat et le Groupe E se sont organisés pour conclure un accord par un acte de vente à terme, avec effet au 1er janvier 2011, comme transfert de propriété. Dès lors, le Grand Conseil est saisi pour accepter ou non cet achat par l'Etat de Fribourg. Le message nous donne force précisions avec l'historique de ce bâtiment de tendance néoclassique construit entre 1933 et 1934, le volume, les surfaces, la future affectation. Le message nous donne aussi l'évaluation de sa valeur, les coûts d'amortissement et d'exploitation. Le message est dès lors complet.

La commission parlementaire a procédé à une visite intérieure et extérieure du site et du bâtiment et a pu constater avec satisfaction le bon état général. M. Virdis, directeur général du Groupe E, nous a présenté les raisons de cette vente et confirmé aussi les bons contacts historiques et institutionnels qui ont permis cet accord gagnant pour les deux parties. L'Etat acquiert à un prix correct ce bâtiment. Pour mémoire, en période difficile, dans les années 50 et 60, l'Etat a toujours soutenu son ancienne régie, qui s'appelait à l'époque les Entreprises électriques fribourgeoises.

¹ Message pp. 1214ss.

Il faut aussi rappeler que les Entreprises électriques fribourgeoises, il y a une dizaine d'années, ont investi plus de 6,5 millions pour des rénovations. M. le Commissaire du Gouvernement, M. Godel, a mis à notre disposition tous les documents demandés, en particulier l'acte de vente avec les servitudes existantes.

D'autres points ont été soulevés par la commission parlementaire dont la présence d'amiante, heureusement en très faible quantité et sans conséquence pour les employés, ainsi que les servitudes existantes dont un nœud de fibre optique utilisé par le Groupe E et une station de moyenne tension qui reste en place et qu'il est impossible de déménager de par sa complexité technique. Il faut relever le contrat de location du magasin avec un bail de 10 ans complété par la volonté annoncée du Groupe E de rester à Pérolles avec une présence commerciale de proximité, avec leur magasin.

Quant au parking, ouvert au public en dehors des heures, la commission parlementaire a aussi émis le souhait que l'Etat maintienne cet acquis pour les habitants voisins dans le concept de complémentarité d'usage des parkings en ville de Fribourg.

Le solde de la parcelle du terrain est classé en zone réservée à l'habitation et il serait bien de densifier cette parcelle par des habitations. La ville doit se densifier et offrir de nouveaux logements au centre ville, car la population résidente tant en ville que dans le canton augmente.

La commission parlementaire remercie le commissaire du gouvernement M. Godel, M. Ducrot, adjoint au chef du Service des bâtiments, M. Virdis, directeur général du Groupe E, M. Michel du service immobilier du Groupe E, d'avoir donné toutes les informations utiles. Ainsi, la commission parlementaire a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des membres présents et prie les membres du Grand Conseil, aujourd'hui, de faire de même.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat, dans le cadre de sa politique immobilière, tente de privilégier l'acquisition ou la construction de bâtiments administratifs, plutôt que des locations. Comme l'a très bien expliqué le président de la commission, tel est le cas pour l'immeuble Pérolles 25.

Salutations

La Présidente. Je voudrais saluer dans la tribune nos anciens présidents qui nous font le grand plaisir de participer à un moment de nos débats ce matin: M^{me} Rose-Marie Ducrot, M. Gaston Sauterel, M. Pierre Boivin, M. Marcel Gavillet, M. Charly Haenni, M. Paul Werthmüller, M. Jean-Louis Castella, ainsi que nos anciens Chancelier René Aebischer et Vice-chancelier Gérard Vaucher. Je vois encore M. Armin Haymoz. Bienvenue à vous tous et merci de participer à ces débats.

Projet de décret Nº 192

(suite)

Kuenlin Pascal (*PLR/FDP, SC*). La Commission des finances et de gestion préavise favorablement ce projet de décret.

Jendly Bruno (*PDC/CVP*, *SE*). Le groupe démocratechrétien soutient à l'unanimité le projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'acquisition de l'immeuble Pérolles 25 à Fribourg.

Mit dem Kauf der Liegenschaft Pérolles 25 würde die Immobilienpolitik des Staatsrates bestätigt. Um die jährlich anfallenden Mietkosten von rund 19 Mio. Franken zu senken, ist dies der richtige Weg. Verschiedene Dienststellen könnten da untergebracht werden und in diesem Zusammenhang die Gelegenheit genutzt werden, um Einheiten zusammenzuführen, die aus Platzgründen heute auf mehrere Standorte verteilt sind. Vorgesehen wäre, in diesem Gebäude das Generalsekretariat, sowie bestimmte Ämter der Volkswirtschaftsdirektion unterzubringen; so das Wohnungsamt, das Amt für den Arbeitsmarkt, die Wirtschaftsförderung des Kanton Freiburgs sowie die öffentlichen Arbeitskassen.

Falls wir dem Erwerb dieser Liegenschaft zustimmen, können jährlich rund 266 000 Franken eingespart werden

Im Weiteren ist zu erwähnen, dass auf 1765 Quadratmetern der total 3521 Quadratmeter Gesamtfläche des Grundstückes ein Gebäude mit Wohnungen gebaut werden könnte. Denkbar wäre auch ein Verkauf der 1765 Quadratmeter.

Aus all diesen Gründen und weil der Erwerb, wie in der Botschaft dargelegt, rentabel ist, sollten wir dem vorliegenden Dekret zustimmen.

Morand Jacques (*PLR/FDP*, *GR*). Le message 192 et le décret y relatif suit la ligne cantonale qui veut que l'Etat soit propriétaire des murs de ses administrations et de ses institutions. Les 13,6 millions de francs demandés ne sont en tout cas pas exagérés, eu égard à l'objet lui-même, sa situation sur le boulevard de Pérolles et le potentiel encore constructible sur sa partie arrière. C'est donc naturellement que le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et le projet de décret tel que présenté.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). La prise de position du groupe de l'Union démocratique du centre est quelque peu différente de celle du dossier précédent. L'achat dont il est question est intéressant à plus d'un titre puisqu'il permettra à long terme de faire des économies sur les locations privées, encore trop nombreuses actuellement. A cela s'ajoute aussi la volonté de regrouper certaines unités, disséminées ça et là, en un seul et même endroit, ce qui permettra de créer un centre de compétences en matière d'économie. L'objet qui nous est présenté aujourd'hui est une réalisation architecturale de premier ordre. Sa situation en pleine ville est aussi un atout considérable et utile pour toute la collectivité. Cette construction en

forme de T dotée de cinq étages offre des espaces intérieurs assez conséquents et une cage d'escaliers centrale du plus bel effet et moderne pour l'époque. Nous notons qu'un terrain de 1765 m² pourrait servir à la construction d'un deuxième bâtiment qui serait affecté à l'habitation et auquel il serait possible d'adjoindre un parking souterrain de 120 places environ. Si ces réalisations se concrétisent, il va sans dire que l'achat sera un bon achat. Ce qu'il y a d'intéressant à relever aussi dans cette acquisition, c'est que le Groupe E va louer deux espaces au rez-de-chaussée et au sous-sol pour exploiter un magasin d'électroménager et la salle du kaléidoscope. Ceci permettra à l'Etat d'engranger tout bonnement quelques deniers bienvenus. A ce message positif, j'aimerais cependant ajouter un petit bémol. En effet, en commission, nous avons demandé si le bâtiment contenait de l'amiante. On nous a répondu qu'un diagnostic avait été effectué par une entreprise spécialisée. Le rapport note que de l'amiante a été repéré, mais en faible quantité. Si le bâtiment devait être assaini et mis aux normes, quel en serait le coût éventuel? Nous nous posons également la question de savoir qui paiera la facture? Nous nous permettons de relever aussi que le message ne fait aucune mention de l'antenne de téléphonie fixée sur le toit. Est-ce qu'une location sera prélevée? Qu'adviendra-t-il de cette antenne? Malgré ce manque de précision, le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, va se prononcer pour l'adoption du projet de décret.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le mardi 15 décembre 2009, nous débattions dans cette enceinte du décret Nº 144 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation de l'ancien prieuré des Augustins à Fribourg, destiné au Tribunal cantonal. Sept jours plus tard, on faisait un acte notarié qui engageait le Conseil d'Etat dans l'achat du bâtiment dont on discute en ce moment. Cet achat sera certainement validé par l'ensemble de mes collègues ici et par la majorité du groupe Alliance centre gauche. J'aimerais simplement savoir pourquoi il y a au point 16 de cet acte notarié une indemnité de 1,350 million qui est prévue et qui stipule qu'en cas de refus par le Grand Conseil du canton de Fribourg jusqu'au 1er décembre 2010, cette vente sera considérée comme nulle et non avenue. Aucun montant ne sera dû au titre de clause pénale de part et d'autre.» J'apprends de source bien fondée qu'on aurait aux Augustins des difficultés à loger la cellule «informatique». Est-ce vrai? Y a-t-il des difficultés dans l'aménagement de ce prieuré? Je vous remercie, Monsieur le Conseiller d'Etat, pour votre réponse.

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Les aléas liés entre autres aux modifications de statut juridique de sociétés font qu'on nous propose aujourd'hui d'acheter au Groupe E le bâtiment de Pérolles, alors qu'il avait été à l'époque financé par les Entreprises électriques fribourgeoises totalement en main de l'Etat de Fribourg. Ceci laisse un petit peu perplexe le groupe socialiste. De plus, même si le prix de 13,5 millions correspond à la valeur de cet immeuble, il correspond aussi au montant de l'offre faite par d'autres acheteurs poten-

tiels, telle que la Chambre du commerce. Le Conseil d'Etat a dû aligner son montant sur ces offres. La politique d'acquisition de nouveaux immeubles par l'Etat a l'appui total du groupe socialiste. Nous pensons néanmoins que ces achats doivent être encore mieux négociés par le Conseil d'Etat et ceci surtout lorsque les partenaires sont la Banque cantonale de Fribourg, le Groupe E, qui sera à nouveau bientôt vendeur de son bâtiment des Daillettes Nº 6, ou encore l'ancien bâtiment de l'ECAB, dont l'acquisition pour sa valeur au bilan serait justifiée, eu égard au monopole dont bénéficie cette institution. Pour l'immeuble qui nous concerne aujourd'hui, le groupe socialiste souhaite que l'ensemble du mobilier et œuvres d'art puisse rester dans ce bâtiment et faire partie des 13,5 millions du prix d'achat. Sa proximité de la gare devrait peut-être justifier une affectation d'autres services de l'Etat dont les utilisateurs seraient peut-être plus nombreux. C'est avec ces quelques remarques que le groupe socialiste va voter d'une manière unanime ce décret.

Salutations

La Présidente. Je salue dans les tribunes une ancienne présidente, M^{me} Elisabeth Leu-Lehmann.

Projet de décret Nº 192

(suite)

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme vous, je suis favorable à l'acquisition de ce bâtiment, très bien placé, dans un bon état et à un prix de vente correct. Toutefois, à la lecture du message en page 3, j'ai éprouvé un certain malaise. A cette page, on mentionne la surface de ce bâtiment, soit 3472 m². Rappelez-vous, comme vient de le faire mon collègue M. Chassot, lorsque nous avons parlé de la restauration du prieuré des Augustins, certains d'entre nous auraient bien voulu placer le Tribunal cantonal dans le bâtiment du Groupe E, au lieu de le mettre dans cet ancien couvent, car nous estimions que ce bâtiment était plus grand et qu'il y aurait eu les surfaces nécessaires, ce qui n'était pas le cas pour le prieuré. Or, en séance du 15 décembre 2009, le conseiller d'Etat en charge de ce dossier nous a rétorqué qu'il avait examiné ce bâtiment du Groupe E et qu'il n'était pas plus grand en surface. Or, le couvent des Augustins présente une surface de 1834 m², soit un petit peu plus de la moitié de la surface du bâtiment du Groupe E. Le manque de place du bâtiment des Augustins était la raison principale de notre opposition au transfert du Tribunal cantonal dans ce lieu. Le vote sur la restauration de l'ancien prieuré a été très serré, puisqu'il n'a été gagné que par huit voix. Cette affirmation erronée n'a-t-elle pas été le petit plus qui a permis à ce projet de passer? Le Conseil d'Etat connaissait parfaitement la surface du bâtiment du Groupe E, puisqu'il avait donné son accord à l'achat du bâtiment le 15 septembre 2009, soit

bien avant la discussion du mois de décembre, sur la base d'une note de la DAEC qui a servi à cette décision de transfert de propriété. Dans cette note, il y avait la surface qui était mentionnée.

M. le Conseiller d'Etat, un rapport de confiance doit exister entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Cela signifie que le Conseil d'Etat ne doit pas dire des choses qu'il sait fausses. Comme vous venez de le dire dans la discussion précédente, il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas vraies. En l'espèce, un conseiller d'Etat a violé cette règle qui est la pierre fondamentale pour assurer le bon fonctionnement de nos institutions. J'en suis profondément déçue et tiens à l'exprimer publiquement, car un tel comportement est inadmissible et ne doit pas se reproduire. M. le Commissaire, vous qui êtes pour le parler vrai, je sais que vous en ferez part à vos collègues et je vous en remercie.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). J'interviens à titre personnel. En lisant le message N° 192 et en consultant la disposition des locaux, le spectre du Tribunal cantonal a plané au-dessus de ma tête. Notre collègue Antoinette de Weck vient d'intervenir et a demandé durant les travaux de la commission pour la transformation du prieuré des Augustins pourquoi le Tribunal cantonal unifié ne pouvait pas se loger dans le bâtiment du Groupe E. Notre collègue Bourgknecht nous a répondu que le quartier de Pérolles n'avait pas de vocation administrative. Ensuite, notre collègue Clément ajouta que le boulevard de Pérolles avait une affectation plutôt tournée vers l'activité commerciale. Ceci est protocolé dans les procès-verbaux. Maintenant, nous discutons de l'achat de ce bâtiment pour une destinée administrative. Vous comprendrez aisément que je suis un petit peu étonné. Quant au commissaire du gouvernement, il nous avait dit clairement, à ladite commission, que pour le Tribunal cantonal il n'y avait pas de plan B. Pourtant, si vous consultez la répartition des locaux du bâtiment de Pérolles, il aurait été aisé d'y loger le Tribunal cantonal. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. J'ai le sentiment que le Conseil d'Etat avait déjà en automne 2009 une idée derrière la tête et que ce bâtiment était déjà destiné à d'autres fins, mais on ne voulait pas nous le dire à la commission. J'ai l'impression d'avoir été désinformé. Ceci étant, je voterai le crédit pour l'acquisition de ce bâtiment, beaucoup plus emblématique que celui des Augustins.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants et les rapporteurs des groupes pour leur soutien à ce projet. Je prierai le commissaire du gouvernement de répondre aux différents aspects, remarques et questions énoncés par les intervenants. Toutefois, j'apporterai deux ou trois remarques.

L'intervention de M. Chasssot touche en particulier le contrat de vente, le point 16 de ce contrat que les autres membres du Grand Conseil n'ont pas reçu. Je demanderai au commissaire du gouvernement d'y apporter une réponse.

Concernant les remarques de M^{me} de Weck et de M. Zadory, la même intervention a eu lieu au sein de la commission parlementaire, mais elle n'a pas fait

l'objet d'un long débat. Le commissaire du gouvernement avait déjà répondu à la remarque de M^{me} de Weck au sujet du prieuré des Augustins, de la surface et un peu du déroulement des faits (pourquoi avoir choisi le prieuré pour le Tribunal cantonal et la Direction de l'économie pour le bâtiment du Groupe E situé au boulevard de Pérolles)?

Quant à l'intervention de M. Gendre, la commission parlementaire a constaté l'excellent état du mobilier et a souhaité qu'il y ait un accord formel entre l'Etat et les représentants du Groupe E pour que soit intégré dans le prix d'achat l'ensemble du mobilier qui était présent lors de la visite. Le commissaire du gouvernement a pris en compte notre demande et nous espérons avoir aujourd'hui une réponse qui va dans ce sens. Il est vrai qu'il y a également de magnifiques œuvres d'art, propriétés du Groupe E. Il s'agit de négociations avec le propriétaire de ces œuvres d'art, en particulier le Groupe E. M. Godel donnera peut-être d'autres informations à ce sujet. Les œuvres d'art ont été signalées car les façades du nouveau bâtiment du siège principal sont entièrement vitrées. Il n'y a quasiment aucun mur. On se demandait comment devait se faire la mise en valeur de ces œuvres d'art. Si ces œuvres d'art peuvent rester dans le bâtiment de Pérolles, ce serait un plus pour l'ensemble de ce bâtiment. Pour les autres questions, je demande au commissaire du gouvernement d'y répondre.

Le Commissaire. Permettez-moi d'abord de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus. Même avec des questions, j'ai constaté que tous les groupes étaient d'accord avec cette acquisition. Il a été relevé qu'il s'agissait d'une bonne opération, même si certains trouvent qu'on ne négocie pas assez. C'est vrai qu'il y avait un prix fixé par le Groupe E pour ce bâtiment, à 13 500 000 francs. Il y avait une offre mais je peux vous assurer, M. le Député Gendre, qu'elle ne venait pas de la Chambre du commerce.

Même si un prix était fixé, nous avons fait faire une évaluation par la Commission d'acquisition des immeubles, comme nous le faisons pour chaque acquisition. Celle-ci arrivait à un prix dans le même ordre de grandeur que le prix qui avait été fixé. Nous pouvons donc dire que nous faisons là une bonne opération. Vous avez parlé d'autres bâtiments, notamment de la Banque cantonale fribourgeoise. Vous avez eu l'occasion de vous prononcer et vous avez pu constater aussi que, même si le prix était à un certain niveau, l'opération était bonne. On l'a démontré avec des chiffres en rapport avec la location actuelle, l'entretien et l'amortissement sur 20 ans. Je crois que l'Etat doit aller dans ce sens, cela a été relevé par plusieurs d'entre vous. Il est vrai aussi que nous sommes encore en train d'acquérir un bâtiment du Groupe E à la route des Daillettes 6. Nous faisons actuellement l'évaluation des frais engendrés pour les besoins de l'Etat et lorsque ces documents seront prêts, nous les présenterons au Grand Conseil afin d'obtenir un crédit d'engagement.

En ce qui concerne le mobilier, il a été dit qu'il faudrait qu'il fasse partie du prix. Actuellement, nous sommes en négociation pour acheter l'ensemble du mobilier. Mais aujourd'hui, à ma connaissance, l'affaire n'est pas réglée.

J'en viens maintenant au Tribunal cantonal qui ne fait pas l'objet de ce décret. Néanmoins M. le Député Chassot a posé différentes questions à ce sujet. Je suis désolé, je n'ai pas l'acte sous les yeux et j'aurai l'occasion de vous répondre hors séance. Je ne vais pas m'engager ou tenir des propos dont je ne suis pas certain. Par contre, vous avez demandé s'il était vrai qu'on ne pouvait pas loger la cellule informatique au Tribunal cantonal unifié. Je n'ai pas connaissance de cette information, mais ce que je peux dire, c'est que le programme des locaux a été avalisé dernièrement par la commission de bâtisse. J'ai une revendication de la part des utilisateurs qui est arrivée sur mon bureau et qui demande d'examiner certains points, notamment la hauteur des locaux. Nous siègerons sur le site lors de la prochaine séance de la commission pour être totalement transparents.

En ce qui concerne les questions ou remarques de M^{me} la Députée de Weck, je ne vais pas sortir tous les chiffres ici, j'en suis bien incapable. Je vais juste vous donner quelques éléments. D'ailleurs, vous avez déjà posé les mêmes questions lors de la séance de la commission parlementaire. Mon collègue Erwin Jutzet n'étant pas ici, il est logique que je ne vais pas parler à sa place, mais j'aimerais quand même apporter quelques précisions. Tout d'abord, vous avez parlé d'une note de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: j'aimerais la voir car elle vient peut-être du Service des bâtiments et non de moi-même. J'en suis quasiment certain, sous réserve de vérification.

Concernant les surfaces, il est difficile et vous le savez aussi bien que moi, de faire une comparaison en fonction des typologies des bâtiments. Il me paraît quand même important de relever que le hall principal de Pérolles 25 représente 922,3 m² pour être précis et que la surface des bureaux et circulation représente 3472,57 m². Pour les comparaisons – il faut faire attention à ce qu'on fait avec les chiffres -, le hall doit être laissé de côté. Les surfaces principales, locaux du futur Tribunal cantonal, représentent 1834 m² auxquels il faut rajouter 925 m² pour les circulations, ce qui donne une surface totale de 2759 m². La typologie des bureaux est complètement différente à Pérolles 25 et il est difficile de diviser certaines surfaces. Je ne vais pas aller plus loin dans le détail. Si vous souhaitez plus d'explications concernant les chiffres ... je les ai demandés au Service des bâtiments. Je pensais bien que cette question viendrait, mais je ne vais pas répondre à des questions précises qui sont de la compétence de mon collègue le conseiller d'Etat Erwin Jutzet. Par contre, je dis très clairement qu'il n'y a jamais eu une analyse complète pour mettre le Tribunal cantonal à Pérolles 25. Il y a eu des discussions, mais après être entré en discussion avec le groupe E, j'ai fait la proposition au Conseil d'Etat qui a accepté très clairement que ce soit la Direction de l'économie. On a évalué certains autres éléments, mais c'est la proposition que j'ai faite et qui a été adoptée par le Conseil d'Etat, comme cela figure dans le message. A un moment donné, nous avons pris des décisions. Dire si cela était possible ou pas, je n'ai pas fait moi-même l'analyse, vous l'avez dit vous-même. C'est possible que ça aurait été possible, mais le Conseil d'Etat a proposé

d'autres solutions. Je précise que le Conseil d'Etat n'a strictement rien caché dans cette affaire. Comme je l'ai dit, j'ai toujours été transparent et donné les chiffres que je vous ai donnés.

Salutations

La Présidente. J'ai le plaisir de saluer dans les tribunes une ancienne présidente, M^{me} Madeleine Duc-Jordan.

Projet de décret Nº 192

(suite)

- L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

Art. 1

Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Comme cela a été indiqué en commission parlementaire, le montant d'acquisition global est de 14,1 mios. Il se compose du prix d'acquisition fixé à 13,5 mios. Les 600 000 francs supplémentaires concernent l'équipement informatique et la téléphonie qui doivent être remplacés, plus les frais d'acquisition.

Le Commissaire. Je n'ai pas de remarque particulière. Par contre j'ai omis de répondre à M. le Député Gander, puisqu'il avait un petit bémol, notamment sur le diagnostic mentionnant une faible quantité ou des traces d'amiante. Cela a été pris en compte dans l'évaluation du prix, s'il y avait un assainissement à faire. Sur l'antenne, si mes souvenirs sont bons, l'Etat encaissera une location

Adopté.

Art. 3

- Adopté.

Art. 4

Le Rapporteur. Comme indiqué, le montant de 14,1 mios sera inscrit au budget 2011 et on nous a informés en commission parlementaire que ce montant n'a aucun lien avec le montant de 50 mios mis en réserve lors du bouclage des comptes 2009, au titre de fonds d'infrastructures. Je n'ai pas d'autre remarque.

Adopté.

ART. 5 ET 6

Adoptés.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.
- La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 à 6, titre et considérants

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

 Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/ CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/ SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbouf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/ MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/ SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/ FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 82.

S'est abstenu: Losey (BR, UDC/SVP). Total: 1.

Motion Nº 1062.08 Roger Schuwey (levée de l'interdiction de cueillir des champignons)¹

Prise en considération

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Ich möchte dem Staatsrat danken, dass meine Motion nach einer Anfrage doch noch aus der Schublade geholt und zur Behandlung freigegeben wurde.

Pilze sind ein Phänomen der Natur und sind lebenswichtig für den Wald.

Eine Langzeitstudie über die Art des Pflückens hat bis heute zu keinem Ergebnis geführt.

In unseren Freiburger Voralpen ist die Pilzsaison meistens nur von kurzer Dauer. Sie verfügen aber über ein reiches Angebot von Pilzen, insofern die Wetterbedingungen dafür sprechen.

Ich persönlich konnte es nicht begreifen, dass man anno 1998 eine Schonzeit von sieben Tagen eingeführt hat. Pilze hat es für alle genug. Diese muss man pflücken, wenn sie den Kopf aus dem Boden strecken. Drei Tage später werden sie wurmstichig und ungeniessbar.

Es wird auch immer wieder mit Störungen der Fauna argumentiert. Das Wild hat sich schon lange an den Menschen gewöhnt. Es gibt nicht nur Pilzsucher, die unsere Wälder durchstreifen: Den Joggern, den Mountainbikern wird auch keine Schonzeit aufgehalst. Sie verlassen manchmal die Waldwege, joggen oder fahren quer durch unsere schönen Wälder.

Ich als Oberländer will ja diesmal keine Berghilfe, sondern nur eine Aufhebung einer 7-tägigen Sperrzeit. Machen wir doch, dass unsere leidenschaftlichen Naturfreunde jeden Tag oder je nach Belieben diesem Hobby frönen können. Ich bitte Sie, meiner Motion zuzustimmen.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Supprimer la période de protection des champignons du premier au septième jour de chaque mois, telle est la motion proposée. Même les spécialistes les plus éminents ne sont pas tous sur la même longueur d'ondes pour définir si ces sept premiers jours d'interdiction de cueillette sont favorables ou non à la nature. Dans nos régions, on a plaisir à dire que dès qu'il y a la poussée, il faut ramasser. Et lorsque vous vous trouvez dans une forêt d'un canton voisin, qui lui n'a pas cette même interdiction, faites attention de ne pas déborder et de revenir en terre fribourgeoise, car cela pourrait vous coûter un petit quelque chose. Ces champignons, saveurs que nous apprécions dans nos assiettes, ne poussent pas toute l'année et interdire leur cueillette durant les sept premiers jours ne se justifie pas.

Le groupe libéral-radical, dans sa très grande majorité, ne va pas suivre l'avis du Conseil d'Etat et va accepter cette motion N° 1062.08 de notre collègue Roger Schuwey.

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP*, *GR*). La cueillette des champignons permet d'allier deux plaisirs, l'exercice physique et une activité moins sportive mais toute

Déposée le 24 octobre 2008 et développée le 12 novembre 2008, BGC
 p. 2296; réponse du Conseil d'Etat le 6 juillet 2010, BGC pp. 1306ss.

aussi essentielle pour permettre à l'être humain de passer des bons moments, celle de la gastronomie. Il en résulte que le cueilleur de champignons est généralement très sympathique. C'est dans cet esprit que le groupe démocrate-chrétien a examiné avec beaucoup d'attention la motion de notre collègue Roger Schuwey. Notre groupe est conscient que la cueillette des champignons doit, comme tout ce qui touche au domaine public, faire l'objet d'une réglementation. Cette dernière doit toutefois répondre à des critères objectifs et relever d'un bon sens. La période de protection actuellement en vigueur portant sur les sept premiers jours du mois, de l'avis de la majorité de notre groupe, ne repose sur aucune motivation fondée si ce n'est celle de s'harmoniser avec le canton de Berne. Il n'est nullement prouvé que cette période de carence apporte un plus pour le milieu naturel de la forêt et le développement du champignon. Les cueilleurs de champignons savent que leur poussée est fortement liée à la météo. Cette période d'interdiction peut faire perdre des récoltes importantes sans que cela apporte quoi que ce soit à la nature. De plus, la forêt n'est-elle pas considérée comme un endroit de détente? La loi sur les forêts est d'ailleurs très explicite sur le rôle indispensable au bien-être de l'homme. Alors pourquoi priver l'amateur de champignons de son plaisir sept jours par mois? Aussi, la majorité du groupe démocrate-chrétien, par bon sens, soutiendra cette motion pour permettre à l'être humain de pouvoir profiter d'un hobby, sain, sans contraintes inutiles. Je vous invite à en faire de même.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). En tant que grand amateur de mets aux champignons, la motion de notre collègue Roger Schuwey, restaurateur à La Villette, me met déjà l'eau à la bouche. Durant cette semaine, j'ai entendu quelques arguments de refus qui ne m'ont pas convaincu. Mon domaine agricole se trouve à proximité de grandes surfaces forestières et pour compléter le revenu de mon exploitation de trop petite taille, il y a plus de 20 ans que j'effectue des travaux forestiers dès l'automne. Etant donc dans ce milieu forestier et ayant pu observer la situation avant 1998, date de l'introduction de l'interdiction, et la situation actuelle, je peux vous dire que cette interdiction de cueillette n'est pas d'un grand bon sens. Les champignons ne savent pas lire les dates sur un calendrier pour pousser la deuxième semaine du mois et personne parmi les connaisseurs n'a pu me prouver que de ne pas toucher les sujets à maturité en début de mois améliorait quoi que ce soit à l'espèce. Quand la poussée a lieu, elle a lieu. Et après, suivant la météo, ça peut être terminé pour l'année. Certains argumentent que cette interdiction est un bien car elle donne un peu de tranquillité à la forêt et au gibier. On m'a même parlé de tassement du sol par les champignonneurs. Si tel est le cas, il faut aussi interdire la cueillette des petits fruits, peutêtre la deuxième semaine du mois. Personnellement, j'aime mieux voir dix champignonneurs dans mon champ à la recherche de champignons de Paris qu'un seul sanglier faire son travail de destruction pour quelques glands sous un chêne. Quand on parle de la forêt, on mentionne souvent son rôle social de délassement pour dissuader les propriétaires de les entretenir et ensuite on voudrait retenir les gens d'y aller. Quant au gibier, je peux vous dire que souvent les bêtes sont bien moins bêtes que les humains. Le gibier distingue parfaitement un chasseur qui fait sa battue, mon collègue pourra le confirmer, d'un promeneur tenant un panier, qui ne s'occupe pas de lui et qui, les yeux à hauteur du sol, ne le voit même pas. Quelquefois, il ne voit même pas les champignons... Dans tous les secteurs, on veut toujours mettre plus d'interdits, des nouvelles ordonnances, souvent dépourvues de bon sens parce que mis en place par des personnes qui n'ont plus les réalités du terrain et qui ne font plaisir qu'à ceux qui les pondent. Souvent, quand je lis quelques-unes de ces nouvelles lois dans la presse, je contrôle bien que ce n'est pas déjà le 1er avril. Non, les champignonneurs ne sont pas dangereux pour la nature. Je soutiens la motion et je vous demande d'en faire de même, mais avec un petit regret si elle est acceptée, car les champignons de la première semaine n'auront pour moi plus jamais aussi bon goût, celui de l'interdit.

Grandjean Denis (*PDC/CVP*, *VE*). Je vais soutenir la motion de notre collègue Roger Schuwey. En effet, en effectuant un état des lieux sur 12 mois, il y a six mois hivernaux où les champignonneurs ne sont pas concernés. Il reste six mois, donc six semaines interdites à la cueillette. Sur ce six semaines, il y a en tout cas deux semaines où il n'y a pas de poussée de champignons. En fait, cette loi ne concerne que trois à quatre semaines par année. A ce sujet, j'ai contacté des spécialistes qui m'ont répondu que cette interdiction de cueillette n'avait aucune incidence sur les champignons. Par contre, les coupes rases d'arbres entraînent la disparition de ceux-ci. En effet, l'arbre nourrit le champignon et vice versa. J'ai également contacté des champignonneurs, qui m'ont déclaré que les premières semaines du mois où il y avait des poussées, ils se rendaient dans le canton de Vaud, soit vers les Pléiades ou dans la région de Château d'Œx-Rougemont, ce qui entraîne de la pollution par leurs déplacements au lieu que ceux-ci se rendent dans nos belles forêts fribourgeoises.

Dans votre réponse, vous dites qu'il n'y a que les cantons de Berne, Lucerne et Fribourg qui ont cette interdiction. Si c'était une bonne loi, il y aurait eu un effet boule de neige: sur les 26 cantons suisses, il n'y aurait pas que trois cantons ayant cette interdiction! Dans notre vie où il y a de plus en plus de stress, chacun doit avoir un hobby pour recharger ses batteries; cela peut être le chant, la course, le foot ou en ce qui nous concerne, la cueillette des champignons. Celle-ci allie l'effet déstressant à la pratique de la marche qui a un effet bénéfique sur la santé. Merci de soutenir cette motion.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Il me semble qu'il devient difficile d'essayer de soutenir la version du Conseil d'Etat dans cette prise de position sur cette motion. En effet, je partage l'avis donné par un certain nombre de collègues; les champignonneurs sont sympathiques, il faut des lieux de détente et c'est vrai que pour ma part, des fois, je croise plus volontiers un collègue du Grand Conseil en chemise à carreaux à la montagne que sur ces travées où l'on est plutôt opposé.

Ceci étant dit, je ne crois pas effectivement que cette interdiction de cueillette de champignons soit un problème majeur par rapport à la nature. Les avis des experts divergent et là, il n'y a pas, en tout cas pour notre groupe, de raison de pencher pour l'une ou pour l'autre des solutions. Mais par contre, il y a un élément qui est important. Mon collègue vient de dire qu'en maintenant cette interdiction, il y a le risque que des Fribourgeois partent vers le canton de Vaud pour aller cueillir des champignons et que cela n'est pas écologique. L'inverse est vrai. Combien de plaques de voitures peut-on voir dans le Plasselbschlund au moment des fortes poussées de champignons, qui ne portent pas les plaques fribourgeoises de sympathiques gens du lieu qui vont ramasser leurs champignons, mais bien de gens de cantons voisins et notamment du canton de Berne. Et c'est pour lutter contre ces déplacements non écologiques que le groupe Alliance centre gauche vous demande de rejeter cette motion.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Après l'excellente intervention de notre syndic de Vaulruz, je n'ai plus grand chose à dire. On aurait dit qu'on était le 15 juin et qu'il avait fauché l'herbe. Je dirais simplement la chose suivante, c'est que la vie des champignons est éphémère, ça vous le savez tous, elle n'est pas liée à une loi cantonale. D'autre part, la météo n'est pas non plus liée à une loi cantonale, alors je ne vois pas pourquoi on limiterait la cueillette des champignons à une loi cantonale, une interdiction notamment. Quand vous êtes dans la Broye et que vous avez l'interdiction sur Fribourg d'aller cueillir des champignons, eh bien vous passez la borne et vous allez chez les Vaudois. C'est une des solutions et l'autre solution c'est d'aller, à cette époque-là, cueillir des champignons en France. Je vous prie donc de soutenir la motion de notre restaurateur de La Villette.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Schon als die Pilzschutzbestimmungen im Jahr 1998 eingeführt wurden und auch bei der Beantwortung der schriftlichen Anfrage von Nicolas Bürgisser habe ich mich über die Unverhältnismässigkeit dieser Massnahme gewundert. Man hatte sich damals auf verschiedene Merkblätter der Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft gestützt. In der Zwischenzeit wurden diese Ansichten von verschiedenen Seiten mehrmals zerpflückt und die Pilzmenge hat nichts mit den Sammelbeschränkungen zu tun. Man kann somit diese Ansichten mit der Lüge des Waldsterbens vergleichen. Daher war ich sehr gespannt auf die Antwort des Staatsrates auf die Motion Schuwey und habe ihr die volle Aufmerksamkeit geschenkt. Ich kann nun nicht verstehen, wieso der Staatsrat das Verbot, die Schonfrist für das Sammeln von Pilzen, beibehalten will. Es gibt überhaupt keinen sichtbaren Grund dazu, im Gegenteil: In der Antwort des Staatsrat sind verschiedene Widersprüche erkennbar. So erwähnt er, dass sich die Schutzbestimmungen bewährt haben. Ich möchte vom Staatsrat wissen: Für wen? Ferner bezieht er sich auf die Schweizerische Kommission für die Erhaltung der Pilze, welche vor allem aus Naturschutzorganisationen, Förstern und Wissenschaftlern zusammengesetzt ist. Das Sammelverbot von sieben Tagen sei im Sinne einer Vorsorge zu verstehen. Ich möchte vom Staatsrat wissen, an welche Vorsorge er denkt.

Und zu guter Letzt spricht der Staatsrat von einer mehrheitlichen Akzeptanz der Freiburger Bevölkerung für das Pilzverbot. Ich möchte von den Herren Staatsräten wissen, auf welche Ressourcen er sich dabei stützt. Zudem betone ich, dass wir schon genügend Einschränkungen haben, welche wir nicht in Frage stellen: Zum Beispiel das Sammeln in der Nacht und die Gewichtseinschränkung von zwei Kilo.

Wir müssen also einmal mehr Folgendes feststellen: Wenn gewisse Organisationen mit ideologischem Hintergrund ihre Meinung kundtun, ist der Staatsrat in letzter Zeit leider sehr oft zu einem Kniefall bereit. Die Natur regelt sich von selbst. Der Mensch braucht nicht einzugreifen. Wir dürfen die Pilze sammeln, wenn sie reif und nicht, wenn sie ungeniessbar geworden sind. Ich bin auch hier für mehr Selbstverantwortung, für weniger Verbote und Reglemente. In diesem Sinne bitte ich Sie, die Motion Schuwey anzunehmen.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Selon des études très pointues, l'influence de la cueillette sur toute l'année, sans restriction, n'aurait aucune conséquence sur la diversité et surtout sur la population desdits champignons. Ces interdictions qui pullulent aujourd'hui sont devenues légion. Je pense fermement que lors des prochaines législatures – je serai certainement déjà dans la caisse – seul un survol de nos forêts en mongolfière sera autorisé. Ancien responsable d'une société mycologique dans la Broye, j'ai pu constater que, alors que les forêts étaient totalement libres d'accès, les populations de champignons étaient légion, les diversités abondantes, les gens rencontrés en forêt heureux. Aujourd'hui, épée de Damoclès, ne tentez surtout pas d'assurer un excellent gueuleton les sept premiers jours du mois. Dimanche passé, c'était le 5, je me promenais avec mon panier et mon couteau - vous pouvez me dénoncer, ça ne fait rien -, j'en ai coupé une dizaine et tout à coup je me suis dit: «Dis-donc técol, on est le 5». Vous m'auriez vu réduire mon couteau, sauter dans ma voiture, loin... J'en avais assez pour le dîner. Foin de ces interdictions, ces champignons-là attendent avec impatience le refus de ces interdictions. Autant finir dans un magnifique panier que pourrir au fond d'un bois. Merci pour eux.

Ganioz Xavier (*PS/SP*, *FV*). Sur le principe, je suis opposé à cette interdiction. Mais afin de pouvoir soutenir la motion de mon collègue Roger Schuwey, j'aurais besoin d'une réponse à cette question: quel est l'impact du maintien continu de la cueillette sur le biotope et sur la régénération du mycélium? Evidemment, les collègues Jordan, Grandjean et Duc ont déjà abordé la question, mais j'aimerais entendre un représentant du Gouvernement sur cette question précise.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP*, *SC*). Je vais être très court, au vu de l'heure, j'aurais envie d'une bonne croûte aux champignons. Mais j'aimerais prendre la parole ici à titre personnel et quand même comme président des propriétaires forestiers fribourgeois, pour

vous assurer en tout cas que ce n'est pas les propriétaires forestiers qui avaient demandé l'interdiction de cueillette pendant une semaine dans nos forêts. L'intérêt du propriétaire forestier, c'est que la plus grande partie des citoyens fribourgeois puissent avoir accès à nos forêts pour voir le travail qui y est fait. On a aussi besoin du soutien de la population et pour moi cette interdiction est totalement inutile. Donc je soutiens tout à fait cette motion.

Pour répondre à M. Grandjean, dans le canton de Fribourg en tout cas et en Suisse, il y a interdiction des coupes rases. Donc les champignons peuvent pousser en toute tranquillité et indépendamment des états d'âme de certains intégristes de la protection de la nature.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). C'est juste, M. le Commissaire du Gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Directeur de la police, en vous voyant arriver ici, je ne peux faire autrement que d'intervenir. Mon ami collègue député Louis Duc vient de dire qu'il a fait dimanche matin une enfreinte à la loi sur la cueillette des champignons. Mais comme il est homme de la terre et laboureur, quand le laboureur tire son sillon, il ne doit pas sortir la paperasse pour voir vraiment s'il est sur Vaud ou Fribourg. Il était peut-être chez les Vaudois. Mais que se passe-t-il ces temps dans la Broye, surtout en cette saison? Les cueilleurs de champignons en forêt ne savent pas vraiment s'ils sont sur Vaud ou sur Fribourg. Et que se passe-t-il? Eh bien la police, à mon avis, est là pour la prévention et non pour la répression. Mais j'aimerais juste vous dire que régulièrement, des gens se font mettre à l'amende par la police fribourgeoise ou par les gardes-faune et je trouve cela inadmissible. On a d'autres choses à faire pour la prévention dans ce pays de Fribourg. On a voté une police de proximité, alors s'il vous plaît Mesdames et Messieurs, je crois qu'on peut passer au vote. La députation est convaincue qu'il faut supprimer cette interdiction et j'ai un peu de peine, M. le Conseiller d'Etat, effectivement comme ancien laboureur, que vous n'ayez pas pu convaincre vos collègues de supprimer cet état de fait.

Piller Alfons (*UDC/SVP*, *SE*). Eine wunderbare Motion, wunderbare Pilze. Der Staatsrat setzt sich in seiner Antwort für die Beibehaltung der Schutzbestimmungen ein. Dies trotz des Resultates der Studie und verschiedenen Informationen, die die Pausen nicht rechtfertigen. Ich frage den Staatsrat: Warum will er dann die Schutzbestimmungen beibehalten? Um einmal mehr die Polizei und die Wildhüter beschäftigen zu können! Denn nicht später als gestern morgen hat man im oberen Sensebezirk Grossrazzia gemacht. In den ersten acht bis zehn Stunden nach Ablauf der Schonzeit wurden Verschiedene gebüsst. Ich frage mich: Gäbe es nicht vielleicht sinnvollere und wichtigere Sachen, um die Polizei und Wildhüter zu beschäftigen? Und gäbe es nicht wichtigere Sachen, als diese vereinzelten Pilzsammler manchmal wie Verbrecher zu behandeln? Ich bin der Meinung, dass derjenige, der in der Schonzeit einen Pilz beim Beerensammeln mitnimmt oder halt mal ein Kilo zuviel hat, ist einer, der das Gesetz bricht, einverstanden, aber noch klar kein Verbrecher.

In diesem Sinne lade ich Sie ein, die Motion zu unterstützen und die lieben Pilzsammler können wieder ohne Pause Pilze sammeln und das wunderbare Naturprodukt geniessen bevor es ungeniessbar ist.

Gavillet Jacques (*PS/SP*, *GL*). Je me permets de solliciter toute votre attention pour vous soumettre une petite charade. Mon premier peut se définir de la façon suivante: s'il n'est pas des villes, il est donc des... Mon second est une roue dentée située sur l'axe de la roue arrière d'un véhicule à deux roues, pas forcément apprécié par notre collègue député Roger Schuwey lors du slow-up autour du lac de la Gruyère. Mon tout? On appuie dessus pour accélérer ou même se déguste délicieusement chez le même Roger zur Hochmatt. Tout le monde ici a certainement trouvé la réponse et en a déjà l'eau à la bouche. Il s'agit donc du champ – rat des champs – et du pignon, autrement dit du champignon. On peut le décliner à toutes les sauces, croûte aux champignons, sauce aux morilles, crème de bolets, poêlée ou fricassée de cèpes, velouté aux cornes d'abondance et bien d'autres... Il y a parfois dans la vie des mots qui vous font danser les papilles gustatives et le champignon y réussit fort bien. Alors je ne veux pas vous empoisonner plus longtemps avec mon plat d'amanites et je ne crois pas halluciner en vous disant: «Supprimons cette période de protection des champignons». Alors puisque c'est mon dernier jour au Grand Conseil, je vous dis: «Salut les coprins».

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, ce n'est plus l'heure de se mettre à genoux devant le député Ruedi Vonlanthen pour essayer de le convaincre, c'est plutôt l'heure d'aller à la Hochmatt manger une croûte aux champignons. Ça serait beaucoup plus facile que d'essayer de vous convaincre. J'ai constaté que très peu de députés sont intervenus pour me soutenir, respectivement soutenir le Gouvernement, je crois un seul. J'ai une liste d'arguments, mais comme je sais que ça ne me sert à rien, je ne vais pas tous les citer. Concernant les avantages de la semaine de protection, celle-ci permet quand même aux champignons d'émettre des spores. Elle permet aux champignons de subsister plus longtemps dans la forêt, d'émettre une plus grande quantité de spores. Les spores jouent un rôle essentiel dans le processus de régénération des champignons, chose importante. A noter également que les espèces comestibles très recherchées, comme la chanterelle commune, le pied-de-mouton ou les chanterelles d'automne ou encore la morille, ont une durée de vie de 20 à 50 jours et n'ont aucun problème pour survivre à la période de protection d'une semaine. Et puis, bien sûr quand on parle de Vaud... M. le Député Bachmann, dans son argumentation, a raison de parler de Vaud, mais je peux utiliser l'argument contraire ou le même argument pour Berne. Pour terminer, je vous dis de faire attention parce qu'il y a la limitation à deux kilos. La prochaine étape, si vous soutenez la motion, ce qui ne fait aucun doute, risque d'être la suppression de la limite de deux kilos. Et quand cette limite sera

peut-être supprimée, il y aura les pros qui vont tout rafler les champignons et lors de la sortie en famille le week-end, il n'y aura plus de champignons parce que tous les autres les auront raflés. C'est une appréciation et je vous remercie de votre attention. Néanmoins, mon collègue M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice, va encore répondre aux interventions concernant la police.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je ne veux pas me mêler dans la discussion sur le fond, mais puisque M. le Député Bachmann m'a interpellé, je veux bien essayer de répondre. Comme le Conseil d'Etat, comme vous, les policiers ont été assermentés et ont promis de respecter les lois, ponctuellement et respectueusement. Ce n'est pas à eux de choisir quelles lois ils veulent faire respecter ou non. Donc s'il y a une loi ou un règlement, ils doivent les faire respecter. Si vous décidez autrement, ils n'iront plus faire les contrôles dans les forêts. Mais j'aimerais simplement défendre la police ici.

 Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 63 voix contre 5. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/ CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/ SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/ FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/ SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/ FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 63.

Ont voté non:

Ducotterd (SC, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Rey (FV, ACG/MLB), Schneider (LA, PS/SP). *Total:* 5.

S'est abstenu:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). Total: 1.

 Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il donne la suite qu'il implique.

Clôture de la session

La Présidente. Avant de clore cette semaine de session, j'adresse un message de remerciements et de gratitude à notre collègue Jacques Gavillet qui, il vient de le rappeler, nous quitte et qui passe son dernier moment ici au sein du Grand-Conseil. Le remercier très sincèrement pour son travail, pour son engagement dans le cadre de son mandat de député depuis 1994. Jacques fait partie du Bureau et c'est vrai, vous avez pu le remarquer avec sa charade, lors de chaque sortie, il en avait toujours quelques bonnes à raconter. Cela va nous perturber un petit peu de ne plus t'avoir parmi nous au Bureau. Je lui formule, en mon nom et au nom de vous toutes et tous, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle période de vie et plein de succès. Merci Jacques. (Applaudissements!)

Je clos cette session. Je vous donne rendez-vous en octobre.

- La séance est levée à 12 h 20.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire